

COMPTE ADMINISTRATIF

Eurométropole de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION



Contrairement au budget primitif qui est un état de prévisions, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
I LES EQUILIBRES FINANCIERS.....	5
A Les indicateurs de gestion.....	6
B Les résultats de l'exercice 2023	9
II LES COMPTES 2023.....	11
A LE FONCTIONNEMENT.....	13
B L'INVESTISSEMENT.....	33
C Le CA lu autrement - Eurométropole de Strasbourg.....	43
III LA DETTE.....	51
A LA DETTE PROPRE.....	52
B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES	62
C LA DETTE GARANTIE.....	63
IV LES BUDGETS ANNEXES	65
A BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	66
B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.....	68
C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER.....	71
D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES ACTIVES	73
V PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.....	77
VI LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....	79

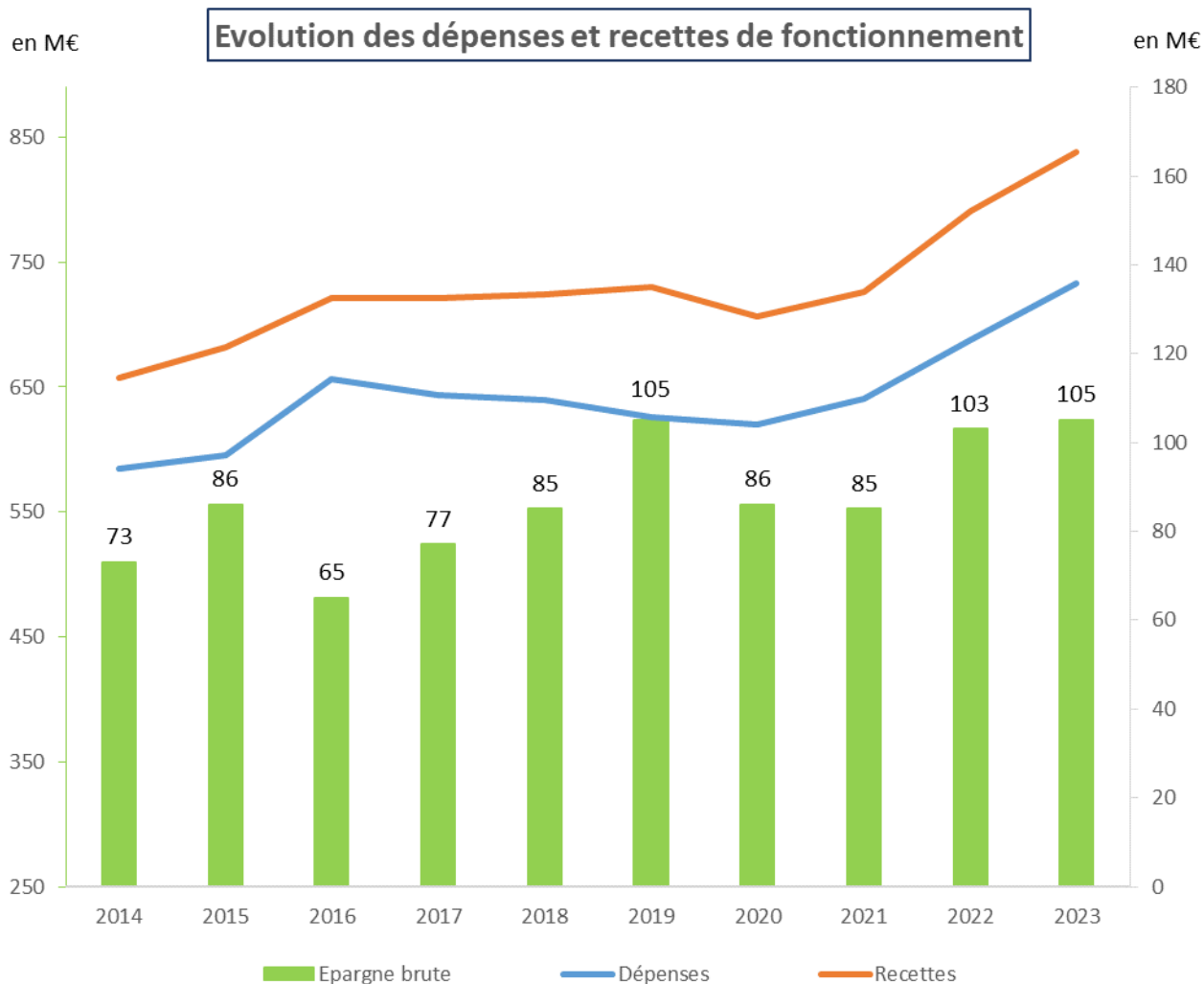
I LES EQUILIBRES FINANCIERS

A Les indicateurs de gestion

Les recettes réelles de fonctionnement - hors cessions et résultat reporté - se montent à 837,9 M€ et sont en hausse de 6 % en 2023 par rapport aux recettes de 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 732,7 M€, ont quant à elles enregistré une augmentation de 6,5 %.

Le graphique ci-dessous présente un historique de l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).



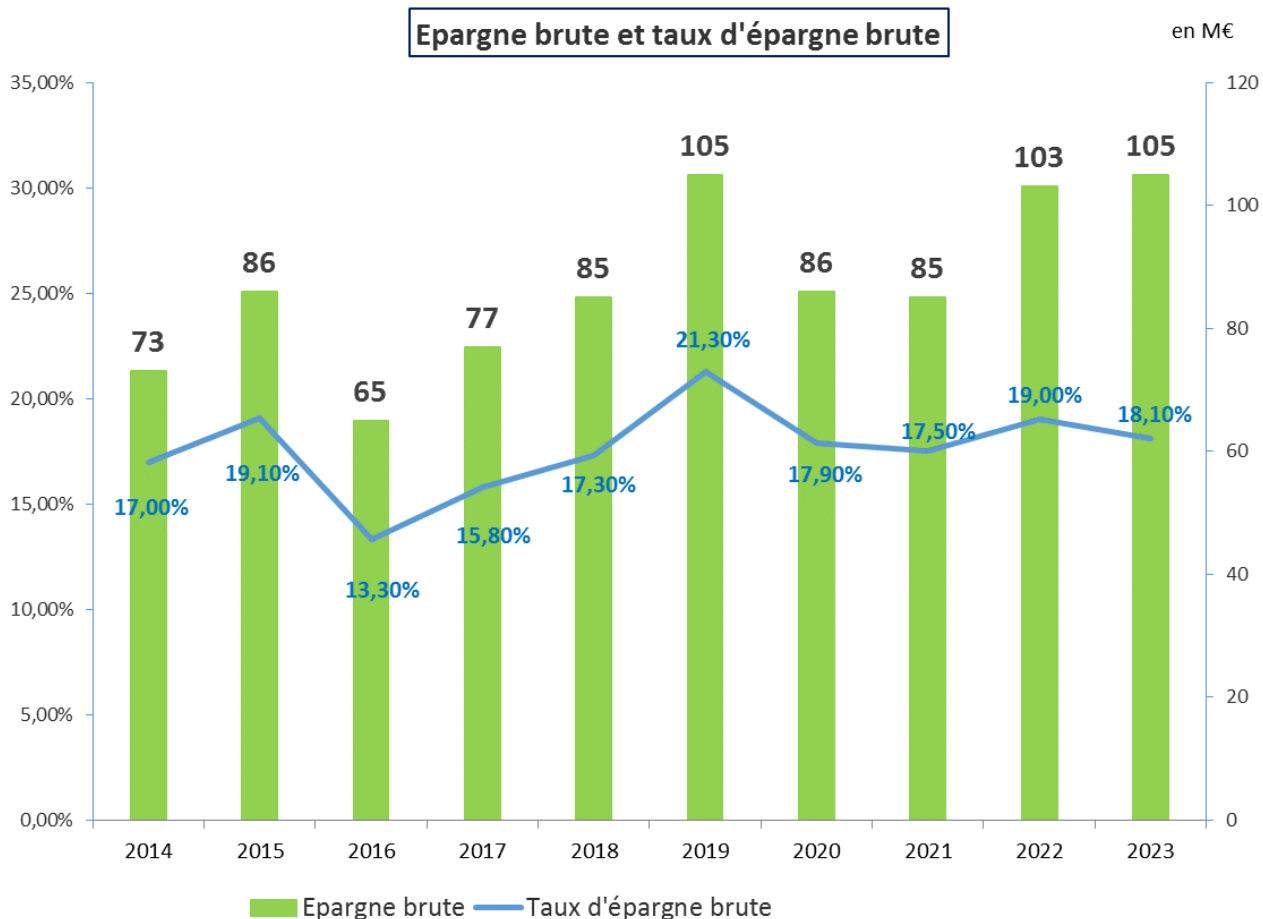
Épargne brute et taux d'épargne brute

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements une fois assurées ses dépenses de fonctionnement.

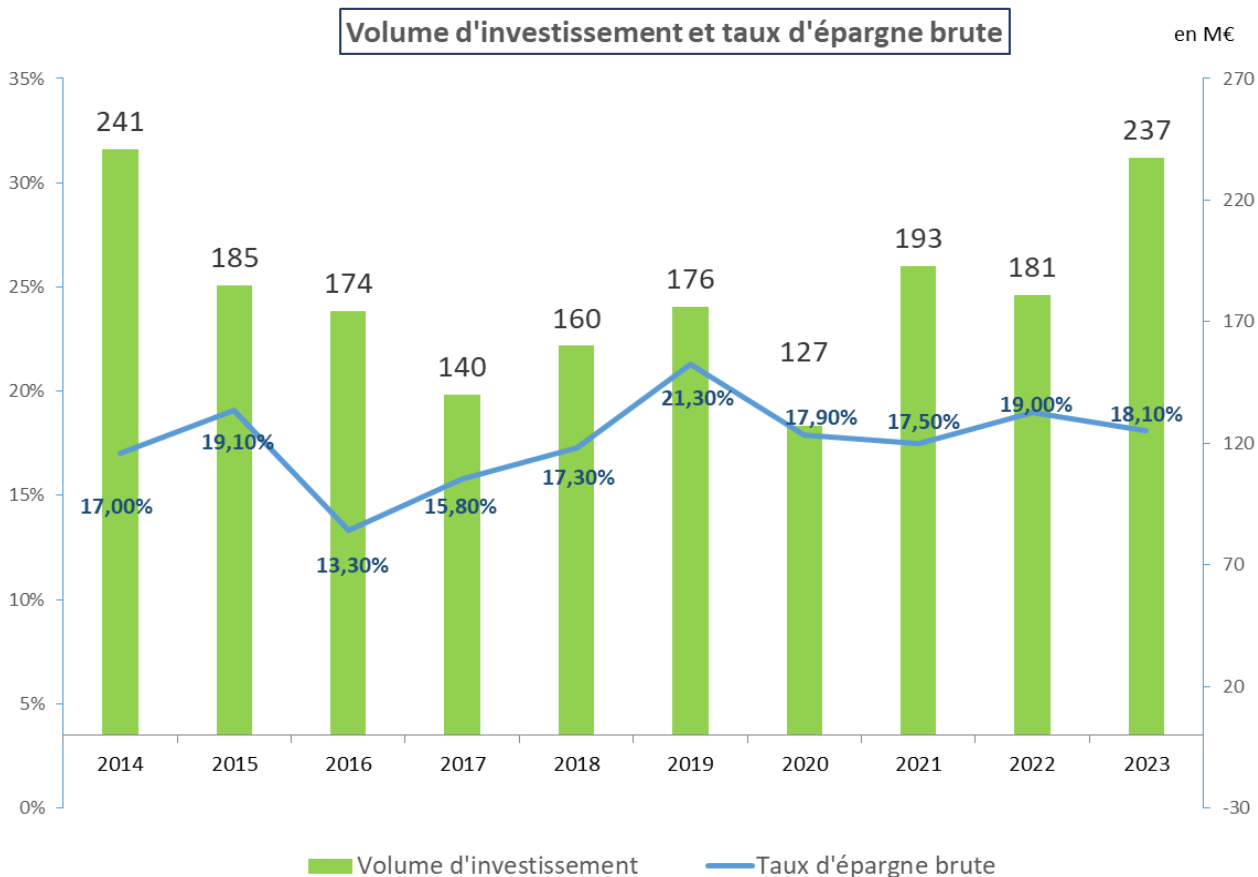
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement ; elle contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Il est à noter qu'afin de ne pas faire peser la mutualisation des charges de personnel entre l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et d'autres partenaires sur ce ratio, les recettes réelles de fonctionnement ne comprennent pas les remboursements de charges de personnel.



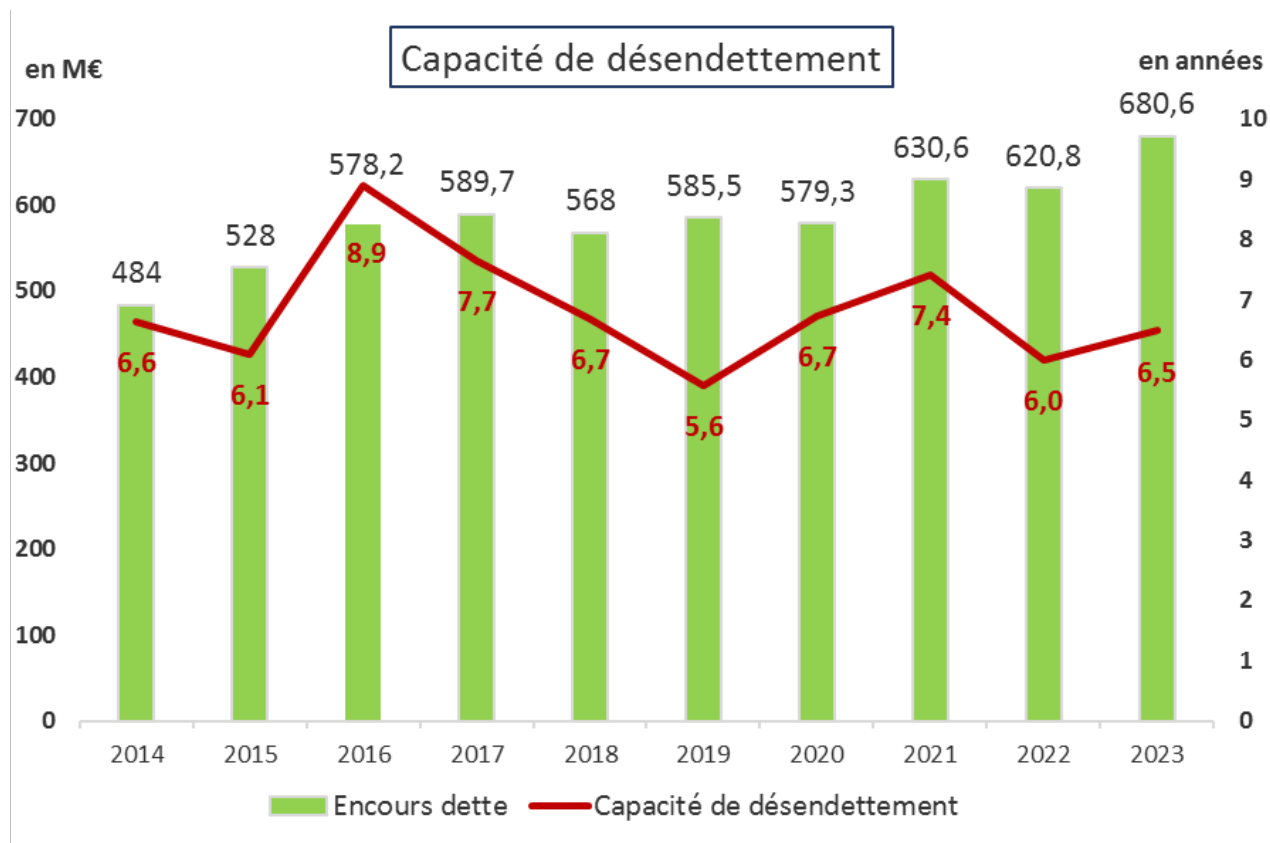
Avec **105 M€** et **18,1 %**, l'épargne brute et le taux d'épargne brute 2023 sont respectivement en augmentation et en légère diminution par rapport à 2022, toujours au-delà du ratio de gestion fixé à 10 %. L'épargne brute vient financer des dépenses d'investissement opérationnel de 237,3 M€, en forte progression de 30,9 %.



Capacité de désendettement

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par son épargne brute. La capacité de désendettement est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année et s'exprime en nombre d'années.

La durée de désendettement est en hausse, passant de 6 à 6,5 ans au 31 décembre 2023, tout en demeurant en deçà des seuils d'alerte.



B Les résultats de l'exercice 2023

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

BUDGET PRINCIPAL

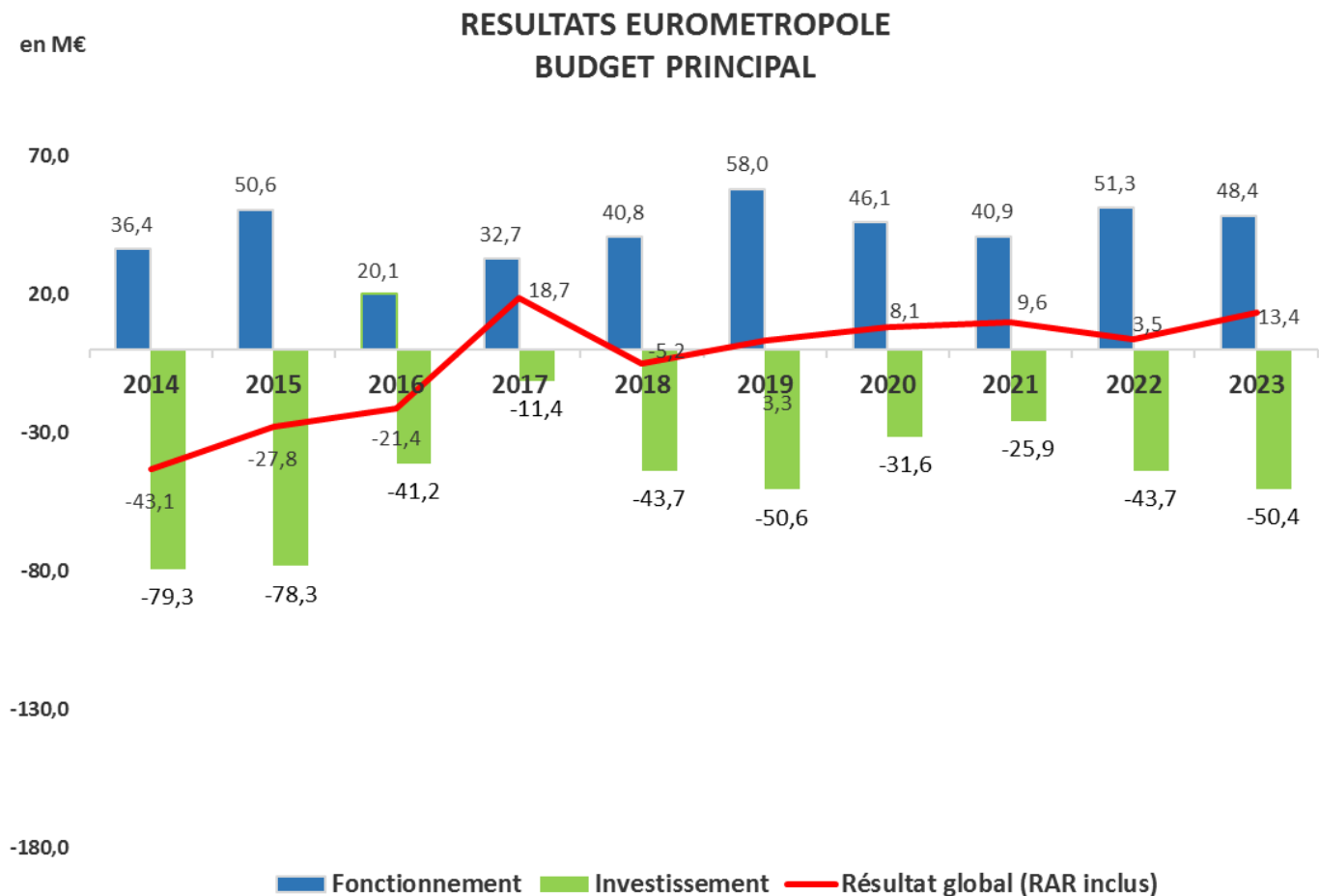
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	855 200 000,00	855 200 000,00
Mandats et titres émis	813 208 080,66	856 693 488,6
<i>Résultat de l'exercice</i>		43 485 407,94
Résultat reporté		4 948 777,22
Total réalisé	813 208 080,66	861 642 265,82
<i>Taux de réalisation</i>	95,09 %	100,75 %
Résultat cumulé		48 434 185,16
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	522 816 411,34	522 800 000,00
Mandats et titres émis	361 019 528,2	354 349 054,39
<i>Résultat de l'exercice</i>	6 670 473,81	
Résultat reporté	43 687 266,03	
Total réalisé	404 706 794,23	354 349 054,39
<i>Taux de réalisation</i>	77,41 %	67,78 %
Résultat cumulé	50 357 739,84	
Reste à réaliser	4 685 661,10	20 000 000,00

Le résultat global, hors restes à réaliser (RAR), s'établit à -2 M€, issu d'un résultat de fonctionnement de **48,4 M€** et d'un besoin de financement de la section d'investissement de **50,4 M€**. En incluant les restes à réaliser, le résultat global final est de **13,4 M€**.



La décomposition de ces résultats, entre résultats reportés et résultats de l'exercice, est détaillée dans les tableaux ci-après :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	0	0	0	0	0	0	7,4	8,1	9,5	4,9
Résultat de l'exercice	36,4	50,6	20,1	32,7	40,8	58	38,7	32,8	41,8	43,5
Résultat de fonctionnement	36,4	50,6	20,1	32,7	40,8	58	46,1	40,9	51,3	48,4

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	-117,5	-79,3	-78,3	-40,8	-11,4	-43,7	-50,6	-31,6	-25,9	-43,7
Résultat de l'exercice	38,2	1	37,1	29,4	-32,3	-6,9	19	5,7	-17,8	-6,7
Résultat d'investissement hors RAR	-79,3	-78,3	-41,2	-11,4	-43,7	-50,6	-31,6	-25,9	-43,7	-50,4

Concernant la section d'investissement, le besoin de financement augmente entre 2022 et 2023 (de 43,7 M€ à 50,4 M€), du fait de dépenses d'investissement toujours plus soutenues.

Consolidé avec les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des zones d'aménagement, et des mobilités actives, le résultat global, hors restes à réaliser, de l'Eurométropole de Strasbourg, est en excédent de **+47,9 M€**

II LES COMPTES 2023

FONCTIONNEMENT



dépenses



recettes

INVESTISSEMENT



dépenses



recettes

A LE FONCTIONNEMENT

La particularité des modalités de gestion de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg exige d'apporter quelques précisions aux montants documentés dans le compte administratif, afin d'obtenir l'image réelle des dépenses supportées par l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, par délibération des Conseils de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, les administrations des deux collectivités ont été fusionnées à partir de 1972. La convention de gestion passée à cet effet prévoit l'inscription de la totalité des dépenses liées à la gestion commune au budget de l'Eurométropole de Strasbourg avec un remboursement par la Ville de Strasbourg.

- Il est donc nécessaire d'opérer un retraitement de l'ensemble des dépenses qui font l'objet d'un remboursement par les budgets de la Ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame, du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin (HEAR) et, depuis 2020, de l'Orchestre philharmonique.
- Il faut également tenir compte des participations des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des mobilités actives et des ordures ménagères :
 - aux frais de personnel
 - aux frais de gestion des bâtiments et de l'administration générale (frais généraux).

Ventilées par nature, les dépenses ainsi remboursées par le budget de la Ville de Strasbourg, les établissements publics assimilés et les budgets annexes s'établissent comme suit :

	DEPENSES DE PERSONNEL	CHARGES DE GESTION GENERALE	TOTAL
DEPENSES TOTALES EUROMETROPOLE	362 425 950,09	111 726 596,94	474 152 547,03
VILLE	210 101 204,47	12 477 897,03	222 579 101,5
OEUVRE NOTRE-DAME	1 609 117,72		1 609 117,72
CCAS	4 444 295,2		4 444 295,2
CAISSE DES ECOLES	478 241,81	8 064,49	486 306,3
HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN	1 308 611,38		1 308 611,38
AMICALE	305 527,75		305 527,75
ASSOCIATIONS	17 188,73		17 188,73
Autres organismes	573 149,78		573 149,78
Sous-total	218 837 336,84	12 485 961,52	231 323 298,36
EAU	8 086 586,19	3 248 770,24	11 335 356,43
ASSAINISSEMENT	6 647 803,45	2 710 584,5	9 358 387,95
TRANSPORT	2 250 310,17	797 185,68	3 047 495,85
Sous-total	16 984 699,81	6 756 540,42	23 741 240,23
TOTAL REMBOURSEMENTS	235 822 036,65	19 242 501,94	255 064 538,59
DEPENSES PROPRES AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EUROMETROPOLE	126 603 913,44	92 484 095	219 088 008,44

Le montant des dépenses remboursées - sur un total de dépenses de fonctionnement de 813,2 M€ - étant de 255,1 M€, la part totale des dépenses de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est donc ramenée à 558,1 M€ dont 126,6 M€ pour les charges de personnel soit 22,7 %.

La part totale des recettes de fonctionnement propres au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est, elle, ramenée à 601,6 M€.

1 Les dépenses de fonctionnement

COMPTÉ ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Charges de gestion générale	127 969 027	111 726 597	87,31%
> Achats et variation de stocks	35 892 687	28 829 704	80,32%
* Energie	25 330 207	20 780 951	82,04%
* Eau	1 061 010	391 564	36,90%
* Fournitures	9 484 712	7 644 320	80,60%
* Autres	16 758	12 869	76,80%
> Autres charges et charges externes	87 603 333	78 458 092	89,56%
* Entretien et réparations	18 455 401	16 810 318	91,09%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	49 766 107	45 538 779	91,51%
- Contrat de prestations DSP UVE	13 961 800	12 556 663	89,94%
- Sous traitance informatique	7 890 066	7 858 065	99,59%
- Autres	27 914 241	25 124 051	90,00%
* Autres services extérieurs	19 381 825	16 108 995	83,11%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 473 006	4 438 801	99,24%
-2- Charges de personnel	368 462 526	362 425 950	98,36%
> Dépenses du personnel	361 488 151	355 708 558	98,40%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 974 375	6 717 391,82	96,32%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-241 405 000	-235 822 037	97,69%
Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole	127 057 526	126 603 913	99,64%
-3- Autres charges de gestion courante	144 333 527	142 207 299	98,53%
> Subventions	33 244 755	32 133 755	96,66%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 120 390	7 927 263	97,62%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	25 124 366	24 206 492	96,35%
> Autres charges de gestion courante	111 088 772	110 073 545	99,09%
* Contribution au SIS67	29 918 600	29 918 502	100,00%
* Versement au budget de l'assainissement (eaux pluviales)	3 529 254	3 529 254	100,00%
* Versement au budget annexe des mobilités actives	58 800 000	58 800 000	100,00%
* Contributions au FSL, au FAJ, et à la prévention spécialisée	6 958 149	6 958 149	100,00%
* Prix, secours et dots	1 291 405	1 195 634	92,58%
* Autres	10 591 364	9 672 005	92,57%
-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	370 000	345 194	93,30%
-5- Charges financières	18 150 000	17 173 550	94,62%
> Intérêts des emprunts et dettes	18 000 030	17 158 260	95,32%
> Autres charges financières	149 970	15 289	10,20%
-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)	670 000	447 709	66,82%
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	670 000	447 709	66,82%
-7- Dotations aux provisions	8 281 487	8 281 487	100,00%
-8- Atténuation de produits	90 263 433	90 089 322	99,81%
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	100,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 859 208	14 859 206	100,00%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales	205 262	205 262	100,00%
> Autres reversements	1 421 393	1 247 284	87,75%
-9- Ecritures liées aux cessions		12 559 069	
-10- Financement de la section d'investissement	96 700 000	67 951 905	70,27%
> Amortissements	67 350 000	67 152 514	99,71%
> Amortissements des charges à répartir	800 000	799 390	99,92%
> Virement à la section d'investissement	28 550 000		
Total des dépenses de fonctionnement	855 200 000	813 208 081	95,09%

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **813,2 M€ en 2023**. Leur taux de réalisation est de 95,1 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 732,7 M€, augmentent de 6,5 % par rapport à 2022.

Le tableau ci-après retrace la comparaison du réalisé, par rapport à l'année précédente, chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2023 par rapport à 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
-1- Charges de gestion générale	101 379 446	111 726 597	10,21%
> Achats et variation de stocks	20 873 937	28 829 704	38,11%
* Energie	12 887 502	20 780 951	61,25%
* Eau	1 112 952	391 564	-64,82%
* Fournitures	6 867 704	7 644 320	11,31%
* Autres	5 780	12 869	122,64%
> Autres charges et charges externes	76 531 382	78 458 092	2,52%
* Entretien et réparations	17 924 880	16 810 318	-6,22%
* Services extérieurs (hors entretien et réparations)	42 353 025	45 538 779	7,52%
- Contrat de prestations DSP UVE	13 049 923	12 556 663	-3,78%
- Sous traitance informatique	7 348 197	7 858 065	6,94%
- Autres	21 954 905	25 124 051	14,43%
* Autres services extérieurs	16 253 478	16 108 995	-0,89%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 974 127	4 438 801	11,69%
-2- Charges de personnel	351 247 689	362 425 950	3,18%
> Dépenses du personnel	344 781 254	355 708 558	3,17%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 466 435	6 717 391,82	3,88%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations et HEAR	-229 580 658	-235 822 037	2,72%
<i>Charge réelle du budget principal de l'Eurométropole</i>	<i>121 667 031</i>	<i>126 603 913</i>	<i>4,06%</i>
-3- Autres charges de gestion courante	123 965 473	142 207 299	14,72%
> Subventions	33 429 765	32 133 755	-3,88%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 172 072	7 927 263	-3,00%
* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	25 257 693	24 206 492	-4,16%
> Autres charges de gestion courante	90 535 709	110 073 545	21,58%
* Contribution au SIS67	28 280 528	29 918 502	5,79%
* Versement au budget de l'assainissement	3 381 596	3 529 254	4,37%
* Versement au budget annexe des mobilités actives	38 400 000	58 800 000	53,13%
* Contributions au FSL, au FAJ, et à la prévention spécialisée	6 699 833	6 958 149	3,86%
* Prix, secours et dots	1 230 644	1 195 634	-2,84%
* Autres	12 543 107	9 672 005	-22,89%
-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	254 931	345 194	35,41%
-5- Charges financières	9 154 912	17 173 550	87,59%
> Intérêts des emprunts et dettes	8 964 605	17 158 260	91,40%
> Autres charges financières	190 307	15 289	-91,97%
-6- Charges exceptionnelles (Hors cessions)	195 405	447 709	129,12%
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	195 405	447 709	129,12%
-7- Provisions	11 753 695	8 281 487	-29,54%
-8- Atténuation de produits	89 807 525	90 089 322	0,31%
> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	0,00%
> Dotation de solidarité communautaire	14 957 108	14 859 206	-0,65%
> Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	664 173	205 262	-69,10%
> Autres reversements	408 674	1 247 284	205,20%
-9- Cessions	4 851 637	12 559 069	158,86%
-10- Amortissements	66 877 537	67 152 514	0,41%
-11- Amortissements des charges à répartir	799 390	799 390	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement	760 287 641	813 208 081	6,96%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (chapitre globalisé 011) portent sur un total de **111,7 M€**. Ces charges de gestion générale sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de délégations de service public ; ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes.

Les charges de gestion générale sont en hausse de 10,2 % de 2022 à 2023 (+10,3 M€). Cette évolution s'explique notamment par :

- Une augmentation conséquente de 7,9 M€ des dépenses d'énergie,
- Une hausse de 2,8 M€ pour la gestion de la propreté et des déchets, incluant

les autres filières (+2,2 M€) et la collecte des déchets (+1,3 M€), minorée des dépenses pour l'UVE (- 0,4 M€) et des toilettes publiques (- 0,4 M€),

- +0,4 M€ pour la gestion du patrimoine public et privé de l'Eurométropole,
- +0,3 M€ pour la gestion des équipements sportifs,
- -0,6 M€ pour les espaces publics et naturels, les fouilles étant désormais inscrites en section d'investissement.

Il convient de préciser que la Ville de Strasbourg et la Caisse des écoles et la HEAR remboursent **12,5 M€** de charges générales et les budgets annexes **6,8 M€** de telle sorte que le montant net supporté par **le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg est de 92,5 M€**

Les dépenses de personnel

En vertu de la **convention du 3 mars 1972**, la Communauté urbaine de Strasbourg devenue Eurométropole assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal (Ville de Strasbourg) et communautaire et prend à sa charge la totalité des rémunérations, soit **362,4 M€**

La Ville assure le remboursement de sa quote-part (**210,1 M€**) calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux collectivités validées par la Commission mixte paritaire qui s'est réunie le 25 janvier 2024.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part qui représente un montant de 0,4 M€ en 2023.

Par ailleurs, sont remboursés à l'Eurométropole de Strasbourg :

- **1,6 M€** par l'Œuvre Notre-Dame
- **0,5 M€** par la Caisse des écoles,
- **4,4 M€** par le CCAS,
- **1,3 M€** par la Haute école des arts du Rhin (HEAR),
- **0,3 M€** par l'Amicale du personnel,
- **0,6 M€** par les associations et autres organismes.

Ainsi, **la part nette de l'Eurométropole de Strasbourg est de 143,6 M€** (126,6 M€ pour le budget principal, 8,1 M€ pour le budget annexe de l'eau, 6,6 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, et 2,3 M€ pour le budget annexe des mobilités actives).

Le pourcentage de répartition des dépenses de personnel de l'Eurométropole de Strasbourg à la charge de la Ville de Strasbourg et des établissements publics rattachés, (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles), est de **58,66 % au titre de 2023** contre 58,88 % en 2022. Ce pourcentage est appliqué à la masse salariale totale, charges comprises, ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel.

L'augmentation de 3,2 % des charges de personnel (+11,2 M€) s'explique notamment par le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année pour 3,8 M€, et par l'impact des hausses du point d'indice décidée en 2022 de +3,5% en année pleine et de celle de +1,5% appliquée à mi-2023.

Hors prime exceptionnelle, la masse salariale est donc en augmentation maîtrisée de 1,9%.

Les subventions

Les subventions versées en 2023 se montent à 32,1 M€, en baisse de 3,9 % par rapport à 2022 (soit - 1,3 M€), et comprennent :

+1 M€ pour le secteur des solidarités,

-0,4 M€ de décalage d'une partie de la subvention à l'Agence du climat,

-0,8 M€ pour la fin programmée du dispositif de l'entretien des espaces extérieurs des logements,

-1 M€ pour le secteur de l'économie, notamment lié à la fin des soutiens Covid (-0,4 M€) et au FSE (-0,5 M€).

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématique des subventions au seul secteur associatif (hors subventions aux organismes de droit public) pour 24,2 M€ :



L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de l'Eurométropole ainsi que les montants alloués.

Les contingents et contributions

Les **101 M€** mandatés sur ce poste en 2023 comprennent principalement :

- la contribution au service d'incendie et de secours (SIS) pour 29,9 M€,
- la contribution au budget annexe des mobilités actives pour 58,8 M€, en hausse de 20,4 M€, pour prendre notamment en compte la hausse des coûts de l'énergie (+11,8 M€).
- des versements pour 6,7 M€ relatifs à l'exercice des compétences relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL), le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et la prévention spécialisée sur le territoire métropolitain couvertes en partie par la dotation de compensation versée par la Collectivité européenne d'Alsace.
- la contribution au budget annexe de l'assainissement au traitement des eaux pluviales (3,5 M€).
- des contributions à l'Opéra National du Rhin (0,65 M€), à l'Orchestre (0,5 M€), à l'Eurodistrict (0,37 M€) et au SCOTERS (0,28 M€).

Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses se montent à 9,1 M€, et comprennent notamment :

- les indemnités liées aux conséquences de la crise sanitaire versées aux DSP PEX/PMC pour 2,1 M€ et stationnement en ouvrage pour 1 M€ sachant que les risques avaient été en partie provisionnés,
- les indemnités des élus pour 2,5 M€,
- les aides au personnel pour 1,2 M€,
- 0,6 M€ d'indemnités versées aux délégataires d'énergie,
- les remboursements des pass médiathèques aux communes pour 0,3 M€,
- la constatation des créances irrécouvrables pour 0,3 M€,
- des indemnités pour le délégataire de l'unité de valorisation énergétique (0,2 M€).

Les charges financières

Les charges financières de l'Eurométropole de Strasbourg s'élèvent à **17,2 M€** en augmentation de 87,6% (+8 M€) entre 2022 et 2023.

Dans cette catégorie de dépenses figurent, outre les frais financiers divers, les intérêts dus au titre des emprunts et des lignes de trésorerie (15,2 M€), ainsi que le montant de la variation des intérêts courus non échus (ICNE) (+1,9 M€). Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées.

Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2023 (5,2 M€) inscrits et la contrepassation du rattachement des ICNE 2022 (3,3 M€) ; de fait, si le montant des ICNE N-1 rattaché est supérieur au montant des ICNE N, une réalisation négative apparaîtra dans les comptes.

Les charges exceptionnelles

Sont retracées dans ce poste les dépenses liées à l'annulation de recettes sur exercices antérieurs pour un montant total de 0,4 M€.

Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont destinées à couvrir un risque futur. Opérations d'ordre semi-budgétaires, elles comprennent l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

En 2023, une provision de 8 M€ a été constituée dans une logique prudentielle pour faire face aux risques de détournement de déchets liés au fonctionnement de l'usine de valorisation énergétique, et la provision pour litiges a été augmentée de 0,2 M€.

L'atténuation de produits

Ce chapitre comprend les mécanismes de solidarité communautaire (liés à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique) à savoir l'attribution de compensation versée aux communes pour un montant inchangé de **73,8 M€** en 2023 et la dotation de solidarité communautaire (DSC) à hauteur de **14,9 M€**. Il comprend aussi le reversement au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de **0,2 M€**, et

comptabilise également la taxe additionnelle à la taxe de séjour reversée à la Collectivité européenne d'Alsace (**0,4 M€**).

À noter par ailleurs une régularisation de **0,8 M€** sur la compensation TVA suite à la détermination du montant définitif revenant à l'Eurométropole en 2022.

La comptabilisation des immobilisations

Les opérations liées aux cessions d'immobilisations (opérations d'ordre d'un montant total de 12,6 M€) sont décrites dans

la partie portant sur les recettes de fonctionnement.

Le financement de la section d'investissement

Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées :

- de l'amortissement des immobilisations (67,2 M€).

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 48,4 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées pour 18,8 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables. L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens au terme de la période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

- de l'amortissement (0,8 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, que la loi de finances rectificative pour 2020 a permis d'étaler sur 5 ans.

Virement à la section d'investissement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement *stricto sensu* dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant de **28,9 M€** en 2023, il ne fait réglementairement l'objet d'aucune exécution budgétaire.

Il s'intègre de fait au résultat de l'exercice 2023 et sera, par décision de l'assemblée délibérante, affecté principalement à la couverture du déficit de la section d'investissement et reporté, pour la partie non utilisée, sur l'exercice 2024 où il pourra compléter le financement du budget supplémentaire.

2 Les recettes de fonctionnement

COMPTES ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
1- Produits des services du domaine et ventes diverses	281 069 675	274 621 765	97,71%
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 488 090	3 852 668	110,45%
> Autres redevances et recettes diverses	124 885	64 454	51,61%
> Travaux	165 000	173 302	105,03%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	12 013 000	10 481 632	87,25%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	302 500	292 607	96,73%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 844 000	3 605 689	93,80%
> Autres prestations de services	145 000	308 756	46,96%
> Mise à disposition de personnel facturée	241 405 000	235 822 037	97,69%
* Aux budgets annexes eau, assainissement et mobilités actives	17 600 000	16 984 700	96,50%
* A la Ville, OND, CCAS, Orchestre, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR	223 805 000	218 837 337	97,78%
> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	614 500	410 897	66,87%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville, Caisse des Ecoles et HEAR	11 700 000	12 485 962	106,72%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. et transport	6 750 000	6 756 540	100,10%
> Autres produits	432 700	367 222	84,89%
2- Impôts et taxes	385 265 217	387 558 093	100,60%
> Ressources fiscales	274 150 000	222 215 799	81,06%
> Fiscalité reversée	33 481 841	33 481 840	100,00%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	100,00%
* Attribution de compensation	2 492 710	2 492 709	100,00%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	68 081 962	68 410 511	100,48%
> Taxe de séjour	5 455 000	6 791 007	124,49%
> Autres taxes	4 096 414	56 658 936	1 383,14%
3- Dotations et participations	134 603 994	134 596 917	99,99%
> D.G.F.	79 816 452	79 816 452	100,00%
> Dotation générale de décentralisation	147 775	181 475	122,80%
> Participations	5 457 885	5 760 134	105,54%
> FCTVA	900 000	1 181 980	131,33%
> Attributions de péréquation et de compensation	48 269 390	47 644 385	98,71%
* Dotations et compensations relatives à la TP	12 794 756	12 794 756	100,00%
* Allocations compensatrices	18 530 064	18 537 670	100,04%
* Attribution de compensation de la CEA	16 944 570	16 311 959	96,27%
> Autres attributions et participations	12 492	12 492	
4- Autres produits de gestion courante	24 530 494	23 611 795	96,25%
> Revenus des immeubles	3 589 284	3 485 740	97,12%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	9 011 597	11 101 148	123,19%
> Produits divers de gestion courante	11 929 613	9 024 906	75,65%
5- Produits financiers	942 500	928 509	98,52%
> Produits des participations	824 974	804 257	97,49%
> Produits des autres immobilisations financières	117 526	124 252	105,72%
6- Produits exceptionnels	152 817	70 248	45,97%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	152 817	70 248	45,97%
7- Cessions		12 559 069	
8- Reprises sur amortissements et provisions	13 780 522	13 780 522	100,00%
9- Atténuation de charges	2 506 005	2 715 299	108,35%
10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	7 400 000	6 251 272	84,48%
Total des recettes de fonctionnement	850 251 223	856 693 489	100,76%

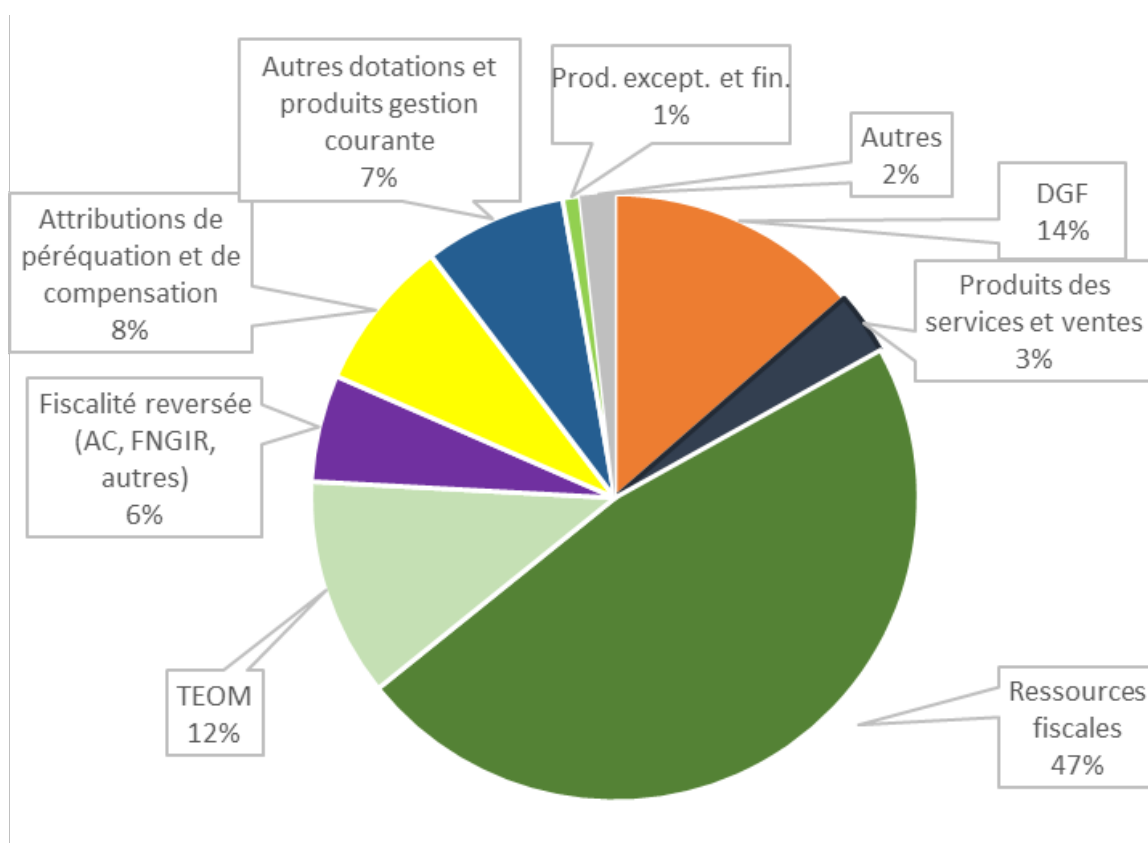
Les titres émis en 2023 s'élèvent à **856,7 M€** ce qui représente **un taux d'exécution – hors reprise du résultat - de 100,8 %** par rapport à la prévision (850,3 M€). Ce taux, retraité des cessions, passe à 99,3 %.

Sur ces **856,7 M€** de recettes, **255,1 M€** proviennent de remboursements de frais de personnel et de fonctionnement de la part de la Ville, de l'Œuvre Notre-Dame, du CCAS, de la Caisse des écoles, de la Haute école des arts du Rhin, de l'Orchestre et des budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces remboursements sont en hausse de 7,7 M€, essentiellement sur la part de la Ville, notamment suite au versement d'une prime exceptionnelle fin 2023 et à des hausses du point d'indice.

Les recettes d'ordre représentent quant à elles 14,4 M€.

Ainsi, les recettes réelles nettes totales s'élèvent à 587,2 M€. Ces recettes sont détaillées dans le graphique ci-après :



COMPTE ADMINISTRATIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution
-1- Produits des services du domaine et ventes diverses	270 749 319	274 621 765	1,43%
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	4 982 046	3 852 668	-22,67%
> Autres redevances et recettes diverses	231 728	64 454	-72,19%
> Travaux	100 779	173 302	71,96%
> Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	12 599 539	10 481 632	-16,81%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	298 371	292 607	-1,93%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 670 601	3 605 689	-1,77%
> Autres prestations de services	232 069	308 756	33,04%
> Mise à disposition de personnel facturée	229 580 658	235 822 037	2,72%
* Aux budgets annexes eau, assainissement, transport et ordures ménagères	16 728 384	16 984 700	1,53%
* A la Ville, OND, Orchestre, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, associations, HEAR,	212 852 274	218 837 337	2,81%
> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	803 840	410 897	-48,88%
> Remboursement des frais de gestion par la Ville et la HEAR	11 729 389	12 485 962	6,45%
> Remboursement des frais de gestion par les budgets annexes eau, ass. et mobilités actives	6 063 694	6 756 540	11,43%
> Autres produits	456 604	367 222	-19,58%
-2- Impôts et taxes	354 717 756	387 558 093	9,26%
> Ressources fiscales	257 065 638	277 642 425	8,00%
> Fiscalité reversée	26 846 913	33 481 840	24,71%
* FNGIR	24 354 204	24 354 204	0,00%
* Attribution de compensation	2 492 709	2 492 709	0,00%
* Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)		6 634 927	
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	63 291 988	68 410 511	8,09%
> Taxe de séjour	6 655 782	6 791 007	2,03%
> Autres taxes	857 436	1 232 310	43,72%
-3- Dotations et participations	129 910 073	134 596 917	3,61%
> D.G.F.	79 013 789	79 816 452	1,02%
> Dotation générale de décentralisation	147 775	181 475	22,80%
> Participations	5 175 193	5 760 134	11,30%
> FCTVA	841 984	1 181 980	40,38%
> Attributions de péréquation et de compensation	44 729 693	47 644 385	6,52%
* Dotations et compensations relatives à la Taxe Professionnelle	12 794 756	12 794 756	0,00%
* Allocations compensatrices	16 023 292	18 537 670	15,69%
* Dotation de compensation de la Collectivité européenne d'Alsace	11 198 008	11 198 008	0,00%
* Dotation de compensation de l'Etat (transfert M35)	4 713 637	5 113 951	8,49%
> Autres attributions et participations	1 639	12 492	662,30%
-4- Autres produits de gestion courante	32 775 135	23 611 795	-27,96%
> Revenus des immeubles	3 425 234	3 485 740	1,77%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	7 064 883	11 101 148	57,13%
> Produits divers de gestion courante	22 285 018	9 024 906	-59,50%
-5- Produits financiers	119 704	928 509	675,67%
> Produits des participations	108 683	804 257	640,00%
> Autres produits financiers	11 020	124 252	1 027,49%
-6- Produits exceptionnels (hors cessions)	30 761	70 248	128,36%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	30 761	70 248	128,36%
-7- Cessions	4 851 637	12 559 069	158,86%
-8- Reprises sur amortissements et provisions	0	13 780 522	
-9- Atténuation de charges	2 439 500	2 715 299	11,31%
-10- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	6 478 903	6 251 272	-3,51%
Total des recettes de fonctionnement	802 072 788	856 693 489	6,81%

Les produits d'exploitation

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (hors remboursement de frais de personnel et d'administration générale) représentent un montant de **19,6 M€**, soit essentiellement :

- 14,7 M€ correspondant aux prestations de services, principalement les prestations à caractère sportif et de loisir (3,6 M€ pour les droits d'entrée dans les piscines et des recettes de la patinoire et 0,3 M€ issus des médiathèques) et les recettes provenant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures (10,5 M€).
- 0,4 M€ d'abonnements et de ventes diverses.
- 3,9 M€ issus de l'occupation du domaine public.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent **23,6 M€**, constitués notamment des loyers des immeubles (3,5 M€) et des recettes d'affermages et concessions (11,1 M€). Ces dernières se décomposent principalement comme suit :

- 7,7 M€ pour l'exploitation des parkings (dont 2,5 M€ de rattrapage pour l'exercice 2021) ;
- 1,3 M€ liés aux redevances des concessions d'énergie ;
- 1,2 M€ pour l'exploitation du Zénith ;
- 0,4 M€ liés à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique ;
- 0,3 M€ pour la DSP du PEX/PMC.

Par ailleurs, 9 M€ de produits divers, comprenant notamment des recettes liées à la gestion des déchets (5 M€), des remboursements de charges dans le cadre de la gestion locative (0,6 M€) mais aussi des recettes à caractère exceptionnel, à savoir :

- des recettes diverses dans le cadre de l'exécution de la DSP de l'unité de valorisation énergétique pour 0,9 M€ ;
- 0,8 M€ de droits d'entrée des délégataires des réseaux de chaleur ;
- des indemnités suite à des contentieux ou des sinistres pour 0,6 M€.

Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

Le panier fiscal de l'EMS a été bouleversé par la suppression, en 2021, de la taxe d'habitation sur les résidences principales, puis en 2023 par la suppression de la CVAE. Désormais, la fiscalité de l'EMS est composée :

- des taxes foncières bâties et non bâties,
- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS),
- de l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE), dont les bases des établissements industriels ont été réduites de moitié en 2021,
- d'une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

- d'une fraction de la TVA nationale en compensation de la suppression de la de la CVAE,
- de la taxe sur les surfaces commerciales,
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau.

A ce panier fiscal, s'ajoutent des dispositifs de compensation mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle et fonds national de garantie individuelle des ressources).

Les impôts directs de l'Eurométropole se sont élevés à 277,6 M€ en 2023 (contre 257 M€ en 2022) en hausse de 8 %.

La fiscalité reversée aux communes

Les mécanismes de solidarité communautaire sont les suivants :

- **L'attribution de compensation (AC)** qui est soit positive (de la métropole vers la commune), soit négative (de la commune vers la métropole).

Depuis 2002 et la mise en place de la taxe professionnelle unique, un mécanisme compensatoire assure la neutralité budgétaire pour l'ensemble des partenaires, Eurométropole et communes membres.

Une attribution de compensation est ainsi versée par l'Eurométropole aux communes dont les ressources fiscales, dans le régime de TPU (depuis 2010 FPU – fiscalité professionnelle unique), étaient inférieures en 2001 à celles qu'elles tiraient de la fiscalité à quatre taxes. Au contraire, lorsque le produit des impôts ménages était supérieur au produit des quatre taxes obtenues en 2001, les

communes versent une attribution de compensation à l'Eurométropole.

Cette attribution, calculée en 2002, n'est modifiée qu'en cas de transfert de compétence, entre les communes et l'Eurométropole de Strasbourg.

C'est ainsi que des attributions de compensation ont été versées à 19 communes pour un montant total de 73,8 M€ et que l'Eurométropole a enregistré un reversement de 2,5 M€ de la part des 14 autres communes. La part nette de ces attributions est donc de 71,3 M€. Ces attributions ne sont réglementairement ni actualisées ni indexées, sauf en cas de transfert de compétences.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**, dont le montant attribué en 2023 s'est élevé à 14,86 M€

Le tableau suivant en détaille les montants par commune (en €) :

Commune	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
ACHENHEIM	345 375	54 564
BISCHHEIM	549 695	671 122
BLAESHEIM	95 445	32 338
BREUSCHWICKERSHEIM	135 917	32 925
ECKBOLSHEIM	40 632	186 536
ECKWERSHEIM	-59 957	57 902
ENTZHEIM	127 179	53 932
ESCHAU	-57 662	219 315
FEGERSHEIM	521 624	96 088
GEISPOLSHHEIM	511 178	99 295
HANGENBIETEN	284 153	37 524
HOENHEIM	-406 997	349 052
HOLTZHEIM	-79 861	98 667
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	5 272 360	411 141
KOLBSHEIM	99 349	25 975
LAMPERTHEIM	-107 358	108 714
LINGOLSHEIM	-674 707	710 394
LIPSHEIM	-19 128	69 462
MITTELHAUSBERGEN	-222 016	69 647
MUNDOLSHEIM	628 141	62 271
NIEDERHAUSBERGEN	-69 265	82 616
OBERHAUSBERGEN	538 272	128 201
OBERSCHAEFFOLSHEIM	-98 627	74 377
OSTHOFFEN	61 785	21 938
OSTWALD	-224 694	382 955
PLOBSHEIM	-234 798	135 999
REICHSTETT	234 779	143 568
SCHILTIGHEIM	3 365 277	1 045 830
SOUFFELWEYERSHEIM	-195 379	214 439
STRASBOURG	60 117 452	8 769 075
VENDENHEIM	537 268	81 708
LA WANTZENAU	311 689	214 246
WOLFISHEIM	-42 260	117 390
Total	71 284 860	14 859 208

Remarque : les attributions de compensation précédées du signe moins sont versées par les communes à l'Eurométropole.

Les bases d'impositions définitives, sur lesquelles sont assis les impôts locaux, évoluent comme suit (montants exprimés en M€) :

Années	TH /THRS à compter de 2021	TFPB	TFPNB	CFE	TOTAL	Variation
2015	646,43	661,25	2,31	261,06	1 571,05	2,65%
2016	643,58	673,22	2,28	264,43	1 583,51	0,79%
2017	660,49	689,17	2,59	268,90	1 621,15	2,38%
2018	672,48	704,17	2,74	276,88	1 656,27	2,17%
2019	696,70	716,83	2,65	279,10	1 695,28	2,36%
2020	715,74	730,77	2,64	288,93	1 738,08	2,52%
2021	25,90	705,19	2,64	249,16	982,89	-43,45%
2022	23,58	730,32	2,81	257,29	1 014,00	3,16%
2023	54,63	775,00	2,92	275,55	1 018,10	9,28%

La hausse des bases en 2023 s'explique par le coefficient de revalorisation des bases fixé à 7,1 % en 2023 et par une surévaluation faussée des **bases de THRS** suite à la mise en service du site GMBI « gérer mes biens immobiliers » de l'Etat. Ces bases feront l'objet de dégrèvements, à la charge de l'État, en 2024.

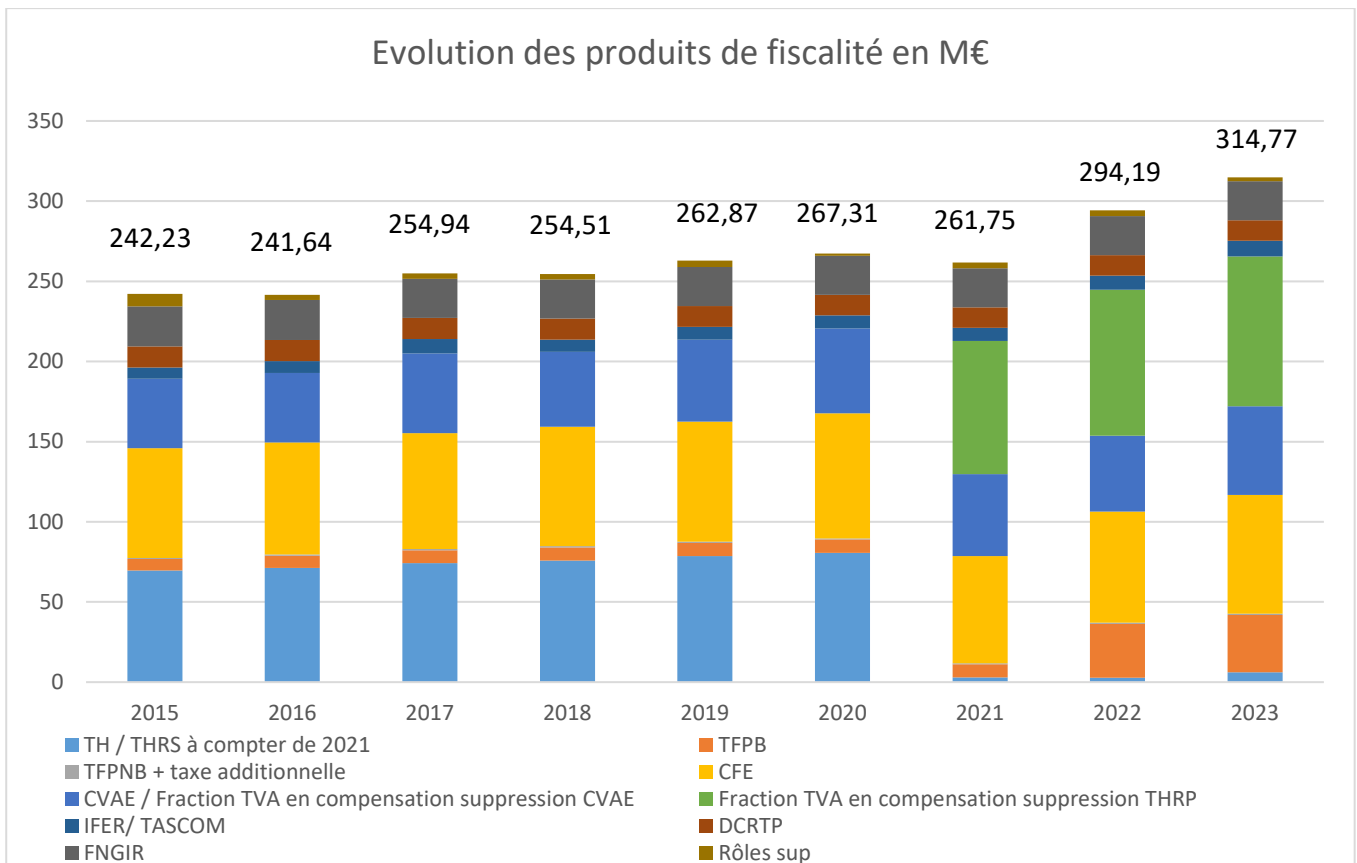
Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil eurométropolitain en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Les taux ont été votés en stabilité pour 2023.

Taux d'imposition

Années	TH/THRS à compter de 2021	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	CFE
2015	10,76%	1,10%	4,73%	26,22%
2016	11,08%	1,13%	4,87%	26,43%
2017	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2018	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2019	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2020	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2021	11,25%	1,15%	4,94%	26,83%
2022	11,25%	4,60%	4,94%	26,83%
2023	11,25%	4,60%	4,94%	26,83%

Produits des taxes et compensation notifiés par l'État (données en M€) :

Années	TH/THRS à compter de 2021	TFPB.	TFPNB Taxe add.	CFE.	CVAE/Fraction TVA à compter de 2023	Fraction de TVA en compensation supp THRP	IFER/ TASCOM	DCRTP	FNGIR	Rôles sup	Produit des taxes et comp.	Variation
2015	69,56	7,27	0,65	68,45	43,27	0,00	7,01	13,17	25,05	7,80	242,23	7,90%
2016	71,31	7,61	0,64	69,89	43,48	0,00	7,29	13,17	25,05	3,20	241,64	-0,25%
2017	74,31	7,93	0,70	72,29	49,87	0,00	8,83	13,17	24,36	3,48	254,94	5,50%
2018	75,88	8,14	0,77	74,45	46,70	0,00	7,75	13,17	24,36	3,29	254,51	-0,17%
2019	78,59	8,27	0,71	74,99	51,02	0,00	8,10	12,92	24,34	3,93	262,87	3,28%
2020	80,55	8,45	0,70	77,90	52,94	0,00	8,20	12,79	24,35	1,43	267,31	1,69%
2021	2,90	8,15	0,68	66,89	51,10	83,00	8,25	12,79	24,35	3,64	261,75	-2,08%
2022	2,74	33,62	0,77	69,21	47,45	90,96	8,85	12,79	24,35	3,45	294,19	12,39%
2023	6,16	35,66	0,78	74,07	55,43	93,44	9,70	12,79	24,35	2,39	314,77	7,00%



Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de **76 M€** (soit +5,6 % par rapport à 2022) et représente 12,9 % du total des recettes réelles nettes (hors résultat antérieur et remboursements par la Ville, l'OND, le CCAS, la Caisse des écoles, la Haute école des arts du Rhin, l'Orchestre et les budgets annexes).

La quasi-totalité de cette ressource provient de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un montant total de **68,41 M€**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, est modulée en fonction du coût et de la qualité du service rendu à l'intérieur de trois zones où se répartissent les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Depuis 2023, les communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen sont soumises au régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en zone 3.

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Années	1ère zone	2ème zone	3ème zone
2015	11,42%	6,04%	
2016	11,71%	6,19%	
2017	11,71%	6,19%	
2018	11,71%	6,19%	
2019	11,71%	6,19%	
2020	11,59%	6,13%	
2021	11,59%	6,13%	
2022	11,59%	6,13%	
2023	11,59%	6,13%	7,54%

Figure également dans la catégorie des taxes indirectes la taxe de séjour perçue par l'Eurométropole sur l'ensemble du territoire communautaire ; elle a représenté **6,8 M€ en 2023** (contre 6,7 M€ en 2022).

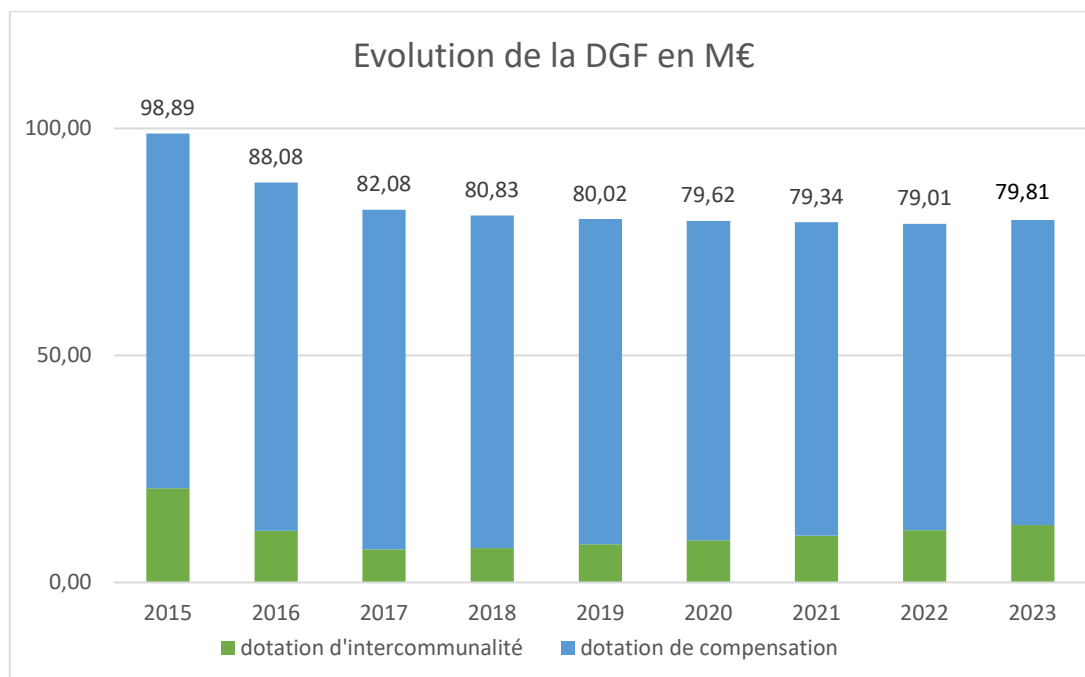
Les dotations et participations

Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été versés à hauteur de **117,5 M€**

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) constitue la part la plus importante de ce poste : avec un montant de **79,8 M€**, elle correspond à 13,6 % du total des recettes réelles de la section de fonctionnement (hors remboursement des frais de personnel et de fonctionnement). Par rapport à 2022, la DGF (dont l'enveloppe fut stable au niveau national), sous l'effet de la péréquation, a augmenté de 0,8 M€ pour l'Eurométropole.

La DGF se décompose en une dotation d'intercommunalité (pour 12,67 M€) et une dotation de compensation (pour 67,14 M€).



Les concours de l'État comprennent par ailleurs :

- **le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** à hauteur de **24,35 M€** issu de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 ;
- **la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** d'un montant de **12,79 M€** qui assure la neutralité financière de la suppression de la taxe professionnelle ;
- **les compensations de l'Etat** au titre des exonérations en matière d'impôts directs qui s'élèvent à **18,53 M€** incluant la compensation de la réduction des bases des établissements industriels ;
- le remboursement du **FCTVA sur les dépenses de fonctionnement**, à hauteur de **1,18 M€**
- **le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** d'un montant de 6,6 M€. L'éligibilité en FPIC prend en compte le revenu moyen par habitant (60 %), potentiel financier (20 %) et effort fiscal (20%). En 2023, l'Eurométropole est pour la première fois bénéficiaire du FPIC.

- **la dotation de l'État (5,1 M€)** pour le transfert de réseau autoroutier.

Les autres participations

Les recettes de ce poste (**17,1 M€**) sont constituées de diverses subventions ou participations parmi lesquelles on retrouve notamment des participations de l'État, de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Europe.

Y sont ainsi comptabilisées la **dotation de compensation versée par** la Collectivité européenne d'Alsace (**11,2 M€**) au titre des compétences départementales reprises par l'Eurométropole de Strasbourg à savoir la voirie, le fonds d'aide aux jeunes et le fonds de solidarité au logement ainsi

Les reprises sur provision et amortissements

Une provision de **11,3 M€**, constituée en 2022, a été reprise pour faire face aux surcoûts énergétiques supportés en 2023. Une autre provision de 2,4 M€, constituée pour faire face

au risque indemnitaire des délégataires dès 2020, a été partiellement reprise afin de financer les indemnités versées.

Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **0,9 M€**, issus de dividendes perçus dans le cadre de participations dans des sociétés (dont Strasbourg Événements pour 0,7 M€ et la SERS pour 0,1 M€).

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors produits de cessions d'immobilisations et quote-part des subventions d'investissement et transférées au compte de résultat) ont été réalisés à hauteur de **70 k€**, correspondant à des

annulations de mandats d'exercices antérieurs.

N.B. : en opération d'ordre, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat représente 6,3 M€. Ce point est explicité en recette d'investissement.

Les produits de cessions d'immobilisation

Les opérations liées aux cessions des immobilisations représentent **12,6 M€**, dont **4,4 M€** correspondant aux opérations réelles (imputées au compte 775) ayant donné lieu à encaissement.

Les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (nature 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement

En section de fonctionnement figurent les écritures réelles et d'ordre équilibrées :

- en recettes : le produit de la cession (nature 775 (*), ou 75888 pour les échanges fonciers - réels), ainsi que les moins-values (nature 776 - ordre)

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675 - ordre) ainsi que les plus-values réalisées (nature 676 - ordre).

Les principales cessions d'immobilisations réalisées en 2023 sont :

- la cession d'immeubles à Illkirch-Graffenstaden pour 1,3 M€,
- la cession d'immeubles à Strasbourg pour 1,3 M€ ;
- la cession de l'équipement du PEX provisoire pour 0,7 M€ ;
- la cession d'un immeuble à Eschau pour 0,4 M€

(*) Le compte 775 correspond au titrage et à l'encaissement réel du produit de la cession.

Les atténuations de charges

Ce poste se monte à 2,7 M€ et retrace notamment des remboursements de charges salariales.

B L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous indique comment se sont exécutées les prévisions inscrites au budget d'investissement de 2023, par chapitre, et en distinguant les opérations réelles et d'ordre.

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	OPERATIONS REELLES	450 195 895,94	361 431 501,49	360 895 895,94	244 925 407,97
	<i>Crédits d'équipement</i>	<i>300 436 229,91</i>	<i>237 245 686,69</i>	<i>5 326 733,97</i>	<i>2 745 134,23</i>
20	Immobilisations incorporelles	21 886 475,26	16 470 102,94	-	6 630,00
21	Immobilisations corporelles	96714742,99	67 612 192,34	30 000,00	98 165,70
23	Immobilisations en cours	128 772 412,07	116 666 375,59	156 761,37	12 275,11
204	Subventions d'équipement versées	45 036 407,94	32 455 800,55	285 000,00	310 065,60
45	Opérations pour le compte de tiers	8 026 191,65	4 041 215,27	4 854 972,60	2 317 997,82
	<i>Mouvements financiers</i>	<i>149 759 666,03</i>	<i>124 185 814,80</i>	<i>355 569 161,97</i>	<i>242 180 273,74</i>
024	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	7 250 000,00	-
10	Dotations et fonds divers	5 500 000,00	3 718 662,10	23 970 000,00	23 035 511,65
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			47 792 540,98	47 792 540,98
13	Subventions d'investissement	200 000,00	-	61 256 795,18	49 958 420,43
16	Emprunts et dettes assimilées	82 655 000,00	61 226 874,13	207 912 037,31	113 418 346,11
26	Participations	786 400,00	476 400,00	176 000,00	176 000,00
27	Immobilisations financières	16 931 000,00	15 076 612,54	7 211 788,50	7 799 454,57
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	43 687 266,03	43 687 266,03	-	-
	OPERATIONS D'ORDRE	72 604 104,06	43 275 292,74	161 904 104,06	109 423 646,42
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	28 550 000,00	-
040	Opération de transfert entre sections	7 400 000,00	14 362 619,63	68 150 000,00	80 510 973,31
041	Opérations patrimoniales	65 204 104,06	28 912 673,11	65 204 104,06	28 912 673,11
45	Opérations pour le compte de tiers	-	-	-	-
	TOTAL	522 800 000,00	404 706 794,23	522 800 000,00	354 349 054,39

- En dépenses, les prévisions s'élèvent à 522,8 M€. Le réalisé de **404,7 M€** représente donc un taux d'exécution de 77,4 %.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 237,2 M€ sur une prévision de **300,4 M€**, soit **un taux de réalisation de 79 %** (contre 70,9 % en 2022).

- En recettes, abstraction faite du résultat de fonctionnement affecté en section d'investissement au titre de l'autofinancement (47,8 M€), du produit prévisionnel des cessions d'immobilisations (7,3 M€) et du virement de la section de fonctionnement (28,6 M€) qui ne donnent pas lieu à réalisation, les prévisions s'élèvent à 439,2 M€. Les titres émis s'élèvent quant à eux à **354,3 M€**, ce qui représente **un taux de réalisation de 80,7 %**.

Le compte 1068 « dotations et fonds divers » représente une partie de l'autofinancement de

l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2023, soit 47,8 M€.

Le présent chapitre présente une analyse des réalisations en investissement au cours de l'exercice 2023, en distinguant :

- Les opérations réelles, comprenant les crédits d'équipement, les mouvements financiers et les dépenses imprévues,
- Les opérations d'ordre, qui correspondent aux mouvements budgétaires entre les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'à l'ensemble des mouvements budgétaires à l'intérieur de la seule section d'investissement (opérations patrimoniales).

1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement

Composées des crédits d'équipement et des mouvements financiers, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en réalisation à **361,4 M€**

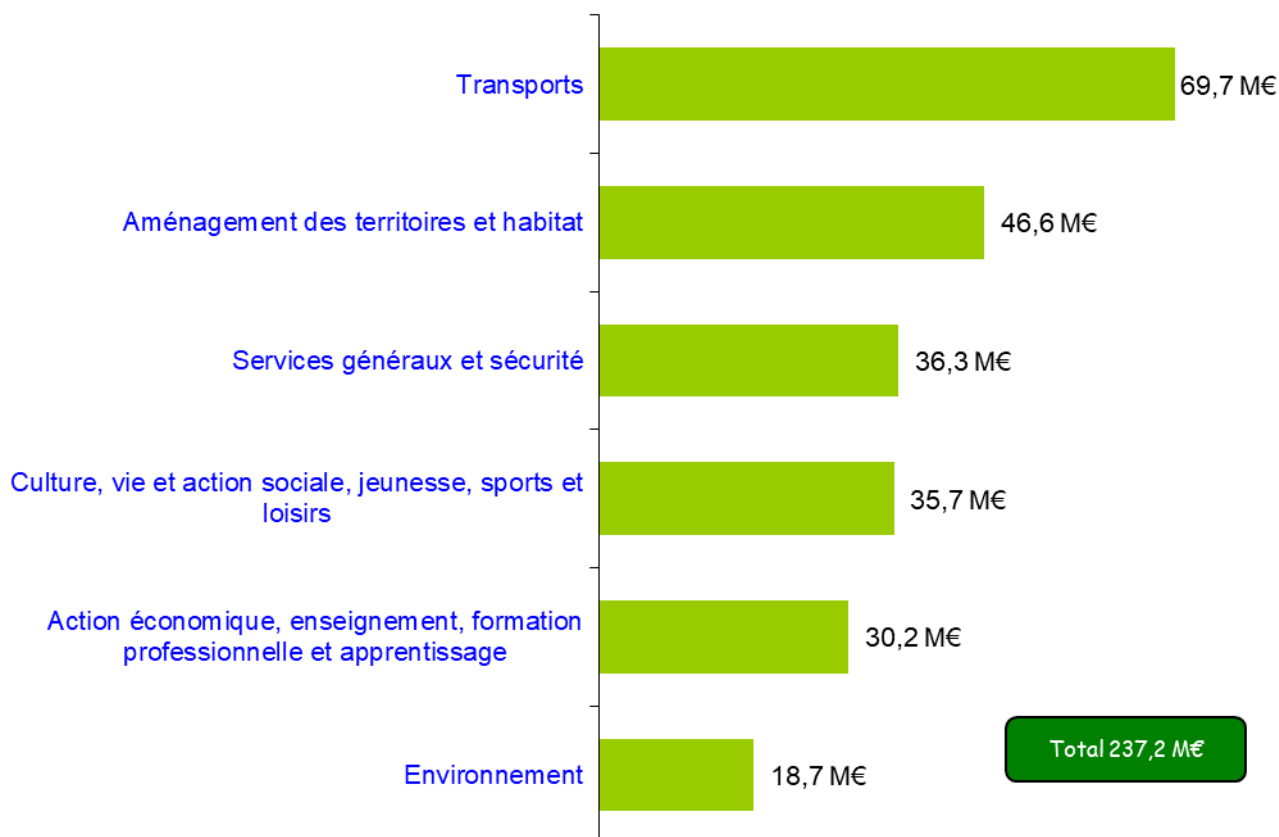
Les dépenses d'investissement opérationnel

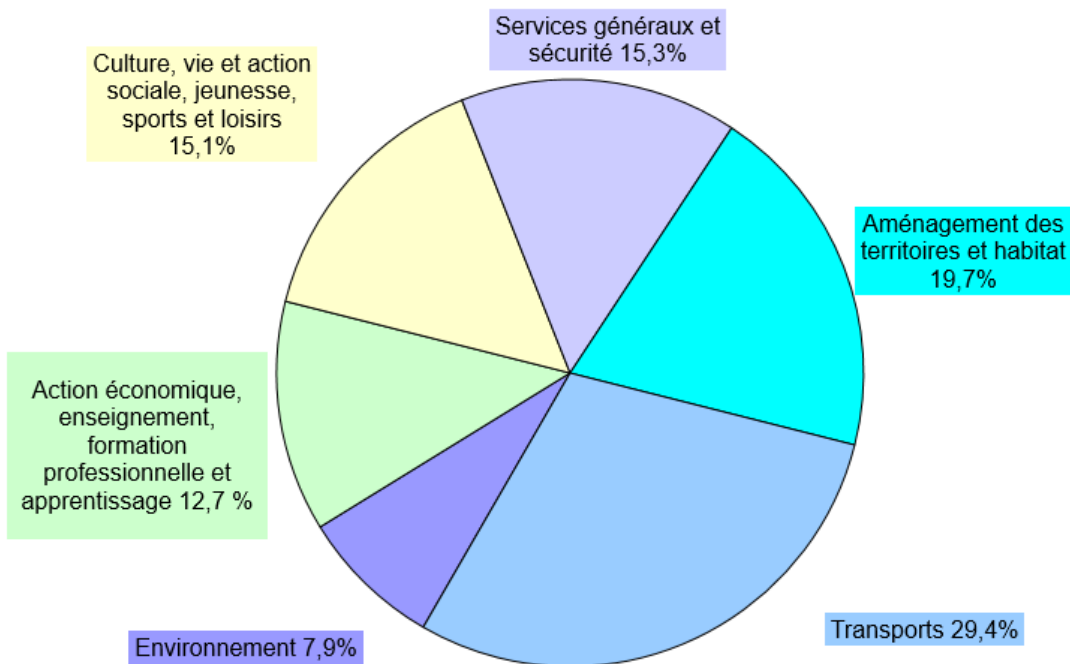
Les **dépenses opérationnelles** d'équipement, d'un montant de **237,2 M€**, représentent **65,6 %** des dépenses réelles de la section d'investissement. Elles présentent un taux de réalisation de **79 %** par rapport à la prévision. En 2022, ces dépenses d'investissement opérationnelles s'élevaient à 181,2 M€ et représentaient 65,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement, pour une réalisation de 70,9 % par rapport à la prévision.

Ces dépenses concernent :

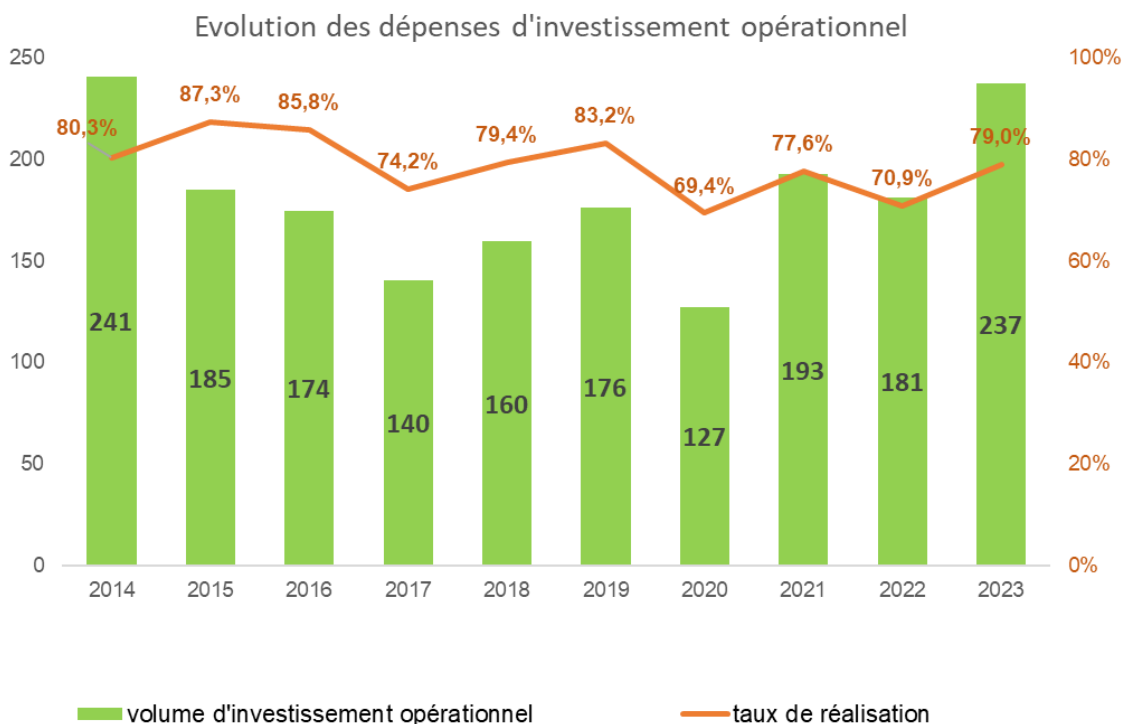
- Les immobilisations incorporelles pour **16,5 M€** Il s'agit principalement d'achat de licences informatiques et d'études ;
- Les subventions d'équipement versées, à hauteur de **32,4 M€**;
- Les immobilisations corporelles pour **67,6 M€**;
- Les immobilisations en cours pour **116,7 M€**;
- Les travaux pour compte de tiers pour un montant total de **4 M€**

Les tableaux ci-dessous ventilent les dépenses d'investissement opérationnel par politique publique.





L'évolution et le taux de réalisation des dépenses opérationnelles sont retracés dans le graphique ci-dessous :



Le secteur des transports à 69,7 M€

29,4 %

Ce domaine est réparti entre le budget principal et le budget annexe des mobilités actives.

Pour la partie transports, s'agissant du budget principal, on retrouve, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions de tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des projets d'extension. Les ouvrages d'art font l'objet d'avances de trésorerie à la CTS de la part de l'Eurométropole, conformément aux stipulations du contrat de concession.

Les dépenses relatives aux mobilités dans le budget principal s'élèvent à **47,2 M€** pour la partie voirie et correspondent aux éléments suivants :

- **16,6 M€** pour les opérations de voirie et les pistes cyclables attenantes dans les communes de l'Eurométropole ;
- les grands projets pour **23 M€**, dont 21,9 M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 0,4 M€ pour la rue du péage, 0,7 M€ pour la rocade Sud,

- **6,8 M€** pour la réhabilitation des routes transférées, départementales (1,4 M€) et nationales (5,4 M€),
- **0,8 M€** pour la rénovation urbaine.

Dans le domaine de la circulation, de la signalisation et des déplacements, les dépenses se montent à **8,9 M€**, réparties comme suit :

- **2 M€** pour le SIRAC,
- **1 M€** de crédits annuels pour les voies publiques,
- **4,3 M€** pour les aides liées à la mise en place de la ZFE,
- **0,8 M€** pour des créations de parkings,
- **0,3 M€** pour les pôles d'échanges multimodaux.

Concernant le transport collectif, les dépenses s'élèvent à **13,6 M€** et se répartissent principalement entre :

- **6,1 M€** pour le bouclage sud du BHNS,
- **4,6 M€** pour l'extension du tram Nord, correspondant à des études.
- **2,9 M€** pour le tram Ouest.

Les autres dépenses relatives aux mobilités actives sont intégrées au budget annexe éponyme et sont décrites *infra*.

Le secteur aménagement des territoires et habitat à 46,6 M€

19,7 %

Les dépenses relatives à ce domaine sont notamment composées de :

- **14,9 M€** d'aides au logement, se répartissant principalement entre la part concernant l'habitat privé (6,3 M€), celle de l'Eurométropole de Strasbourg (5,4 M€), celle de l'État (2,1 M€), et celle liée à la rénovation urbaine (1,1 M€).
- **12,5 M€** d'acquisitions foncières et immobilières, dont le bâtiment Simone Weil pour 8,1 M€,
- **15 M€** d'aménagements urbains, comprenant :
 - ❖ 3,6 M€ pour la zone commerciale Nord,
 - ❖ 1,7 M€ pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,

- ❖ 3,4 M€ pour le projet Wacken Europe,
- ❖ 0,3 M€ d'espaces extérieurs de la cité Singrist,
- ❖ 5,1 M€ pour la relocalisation du district de nettoyage de la rue Lauth.
- **1,4 M€** pour le patrimoine arboré et les parcs naturels urbains,
- **1,3 M€** pour des opérations de rénovation urbaine,
- **0,7 M€** pour la fluidification de la zone commerciale Sud,
- **0,5 M€** pour l'aménagement de la porte des Romains,
- **0,3 M€** pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Les services généraux et la sécurité à 36,3 M€

15,3 %

Les dépenses du secteur administration – sécurité comprennent notamment :

- **12,5 M€** pour l'informatique,
- **12 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 11,4 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins et 0,3 M€ pour de grosses réparations,
- **7,3 M€** de travaux et entretien sur les bâtiments, dont 4,3 M€ pour le centre administratif,
- **1,5 M€** pour la sécurité, dont 0,9 M€ pour la vidéosurveillance et 0,6 M€ pour la protection contre l'incendie,
- **1,1 M€** pour les fonds européens que l'Eurométropole perçoit du FEDER et reverse aux bénéficiaires des opérations financées par cet organisme, telles que la création d'un pôle dédié à l'innovation,
- **0,8 M€** pour l'acquisition de matériels pour les services,
- **0,5 M€** pour le développement de la base de données topographiques,
- **0,2 M€** pour les cimetières.

Le poste culture, vie et action sociale, jeunesse, sports et loisirs à 35,7 M€

15,1 %

Les dépenses consacrées aux équipements sportifs se sont montées à **30,2 M€** dont :

- **24,7 M€** pour la mise aux normes et les travaux d'entretien du stade de la Meinau,
- **4,2 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains,
- **0,6 M€** pour la patinoire,
- **0,5 M€** pour les gymnases.

Les dépenses consacrées à la culture se sont élevées à **5,5 M€** dont notamment 3,4 M€ pour le financement de la médiathèque Nord, 1 M€ de soutien à la production audiovisuelle, et 0,9 M€ pour la mise aux normes et la réhabilitation du Zénith.

L'action économique, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage à 30,2 M€

12,7 %

Les dépenses les plus importantes de ce poste ont été de :

- **17,2 M€** pour la construction du nouveau Parc des expositions,
- **3,3 M€** pour la restructuration des locaux de l'ISU,
- **1 M€** pour le CARDO,
- **0,4 M€** pour l'aménagement numérique des communes.

Par ailleurs, **8 M€** de dépenses consacrées à ce domaine concernent des subventions d'équipement notamment pour :

- Les contrats de projet Etat-Région (1,7 M€),
- les aides à la recherche, au développement expérimental et à l'innovation (1,1 M€),
- le contrat triennal (1 M€),
- le plan Campus (0,8 M€),
- la création d'un pôle de formation à l'ESPE (0,8 M€),
- l'équipement des pôles de compétitivité (0,6 M€),
- le développement touristique (0,6 M€),
- la promotion de l'artisanat (0,3 M€),
- le projet alimentaire territorial (0,3 M€).

Le secteur de l'environnement à 18,7 M€

7,9 %

Ont notamment été réalisés au sein de cette thématique :

- **10 M€** pour l'intégration comptable des infrastructures des réseaux de chaleur,
- **3 M€** pour la collecte et la valorisation des déchets,
- **1,5 M€** d'acquisition de bacs, conteneurs, et poubelles,
- **1,5 M€** pour les travaux de restauration des cours d'eau,
- **0,8 M€** de travaux à l'unité de valorisation énergétique (UVE) pour la requalification des réseaux de vapeur
- **0,3 M€** pour les équipements de propreté urbaine,
- **0,2 M€** pour l'inventaire historique urbain,
- **0,4 M€** pour les études en matière d'énergie,
- **0,2 M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des Tanneries.

Les mouvements financiers

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **80,5 M€** et concernent les dotations et fonds divers, les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), les participations (chapitre 26) ainsi que les immobilisations financières (chapitre 27).

Un chapitre est consacré à la dette (page 51 et suivantes).

Les mandatements les plus importants relatifs aux mouvements financiers concernent :

- le remboursement des diverses formes d'emprunts contractés par l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de **61,2 M€** dont 53,6 M€ d'amortissement de capital versés aux établissements prêteurs et 7,6 M€ de

provisions pour emprunts obligataires remboursés *in fine*.

- le reversement de 50 % du produit de taxe d'aménagement aux communes membres concernées pour **3,7 M€**
- les participations et autres créances à hauteur de **15,6 M€**, dont 12 M€ de participation à la ZAC des Deux Rives en contre-partie des équipements publics, 1,4 M€ pour une consignation immobilière, 1 M€ de participation à l'aéroport d'Entzheim, et 0,5 M€ pour financer le lissage du prix de la chaleur sur le réseau de HautePierre.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **43,3 M€** les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales – chapitre globalisé 041) et les opérations de transfert entre sections (chapitre globalisé 040).

En 2023, les opérations patrimoniales (**28,9 M€**) portent sur :

- des régularisations d'avance sur des constructions pour 22,3 M€,
- des transferts de droit à déduction de TVA pour 5,3 M€,
- des intégrations de frais d'étude à des immobilisations pour 1,2 M€.

Les opérations de transfert (**14,4 M€**) entre sections concernent en 2023 :

- des subventions d'investissements reçues transférables au compte de résultat. Il

s'agit d'un amortissement des subventions reçues finançant des équipements amortissables se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. La reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement) des biens acquis ou réalisés, en partie financés par ces subventions pour un montant total de 6,3 M€.

- des différences sur réalisations des immobilisations pour 8,1 M€.

2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **193,2 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (31,4 M€), des emprunts et dettes assimilées (113,4 M€), des subventions diverses (46,5 M€), des dotations et fonds divers (17,7 M€) et d'immobilisations financières (13,9 M€).

Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **17,7 M€**, les dotations perçues par l'Eurométropole de Strasbourg se décomposent comme suit :

- **le remboursement du FCTVA : 9,7 M€** de remboursement calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021.
- **la taxe d'aménagement : 8 M€** perçue sur toute opération de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, dont 50 % du produit est reversé aux communes sur laquelle le permis de construire a été déposé.

L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **31,4 M€** représentent la part du résultat 2022 excédentaire de la section de fonctionnement, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Les subventions d'investissement perçues

En 2022, l'Eurométropole a perçu **46,5 M€** de subventions d'investissement, soit un taux de couverture de 25,7 % des dépenses d'investissement opérationnel.

Les subventions reçues proviennent de divers partenaires. Parmi les principaux, on retrouve :

- **l'État** qui a subventionné la collectivité à hauteur de **16 M€** dont principalement 4 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351, 3 M€ de l'ANAH, 2,5 M€ pour la médiathèque Nord, 1,7 M€ pour la requalification de la M3535, 1,3 M€ pour la rocade Sud, 1,1 M€ versés dans le cadre des aides à la pierre, 1 M€ pour le PEX, 0,5 M€ pour les projets d'aménagement de l'espace public et 0,4 M€ de l'ANRU ;
- **la ville de Strasbourg** qui a versé **9,6 M€** correspondant au remboursement de dépenses informatiques, de mobilier et de travaux au centre administratif pour 5,4 M€, mais aussi à la participation à la construction du PEX pour 1,1 M€ ;
- **la Région** qui a versé **7,2 M€** dont 3 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351, 2,5 M€ pour le PEX, 1,2 M€ de fonds FEDER et 0,2 M€ pour la rocade Sud ;
- **la Collectivité européenne d'Alsace** qui a versé **5,2 M€** dont 3 M€ pour l'aménagement multimodal de la M351, 1,8 M€ pour le PEX et 0,2 M€ pour la rocade Sud ;
- **le Port autonome de Strasbourg** qui a versé **2 M€** pour l'aménagement de la rue du Péage ;
- par ailleurs, les **fonds affectés à l'équipement** s'élèvent à **5,8 M€** dont 4,7 M€ correspondant au produit des amendes de police et 1,1 M€ de reversement des montants prélevés sur les communes membres, dans le cadre de la loi SRU.

Les emprunts

L'Eurométropole de Strasbourg a réalisé de nouveaux emprunts à hauteur de 113,4 M€ durant l'exercice 2023. Un chapitre consacré à

la dette se trouve ci-après (page 51 et suivantes).

Les autres recettes réelles d'investissement

Parmi les autres recettes réelles d'investissement, on retrouve, entre autres, les immobilisations financières (chapitre 27) et les produits d'aliénation (comptes 20, 21 et 23), ainsi que les travaux pour compte de tiers (comptabilité distincte rattachée).

Les immobilisations financières s'élèvent à **13,9 M€** comprenant des recettes de transferts de droit à déduction de TVA concernant les travaux du PEX et de l'UVE (13

M€) et des remboursements de prêts et d'avances.

Les recettes relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à **0,2 M€**. Les recettes perçues dans le cadre des travaux pour compte de tiers représentent un montant total de **2,7 M€** : sont concernés le CARDO (0,9 M€), des déviations de réseaux pour le tram (0,8 M€), des travaux de voirie pour tiers (0,5 M€) et les opérations pour les espaces extérieurs (0,5 M€).

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **161,9 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement,

- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales),
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

D'un montant total de 80,5 M€, les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures relatives :

- aux cessions (12,6 M€) : ces écritures, passées sur les comptes 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations. 0,2 M€ correspondent aux plus-values de cessions d'immeubles, 12,4 M€ représentant

les valeurs nettes comptables des biens cédés.

- aux amortissements (66,2 M€), dont 18,8 M€ relatifs aux subventions.

- à l'amortissement des charges liées à la crise de la COVID-19 pour 0,8 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020.

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales)

D'un montant total de **28,9 M€**, ces opérations ont concerné en 2023 les régularisations d'avances sur immobilisations (22,3 M€), la

comptabilisation de transferts de droit à déduction de TVA (5,3 M€) et l'intégration des frais d'études sur des immobilisations en cours (1,2 M€).

Le virement de la section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires votées en 2023 pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement étaient de **28,9 M€**

Ces inscriptions budgétaires ne donnent pas lieu à exécution.

C Le CA lu autrement - Eurométropole de Strasbourg

La répartition des dépenses en fonction des objectifs de développement durable

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1er décembre 2021. Il identifie les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le

principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonnes pratiques sélectionnée par l'ONU.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture", a été créé.

La **cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiées effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit d'une répartition non pas comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100%		
2	75%	25%	
3	66,6%	16,6%	16,6%

L'analyse du résultat de cette répartition budgétaire mérite de se faire à l'intérieur des **3 piliers du mandat** qui structurent l'action de l'Eurométropole et de l'ensemble des directions. Chaque ODD est relié à un pilier politique au regard de l'organisation interne de mise en œuvre.

Le tableau ci-dessous regroupe la section de fonctionnement (hors dépenses finances et ressources humaines soit un sous-total de **242,8 M€** et l'investissement opérationnel à **237,2 M€** par ODD et par pilier du mandat :

ODD	Fonctionnement	%	Investissement	%
01 - Eradication de la pauvreté	2,1 M€	0,8%	3,5 M€	1,5%
02 - Lutte contre la faim	0,3 M€	0,1%	0,0 M€	0,0%
03 - Accès à la santé	3,0 M€	1,3%	9,5 M€	4,0%
04 - Accès à une éducation de qualité	4,3 M€	1,8%	9,1 M€	3,8%
05 - Egalité des sexes	0,2 M€	0,1%	0,0 M€	0,0%
10 - Réduction des inégalités	13,2 M€	5,4%	10,0 M€	4,2%
18 - Culture	5,8 M€	2,4%	4,6 M€	1,9%
PILIER SOLIDARITE	28,9 M€	11,9%	36,8 M€	15,5%
16 - Justice et paix	45,7 M€	18,8%	18,0 M€	7,6%
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	0,6 M€	0,2%	0,0 M€	0,0%
PILIER DEMOCRATIE	46,3 M€	19,1%	18,0 M€	7,6%
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,1 M€	0,4%	1,3 M€	0,5%
07 - Recours aux énergies renouvelables	25,3 M€	10,4%	12,6 M€	5,3%
08 - Travail décent et croissance économique	10,9 M€	4,5%	37,5 M€	15,8%
09 - Industrie, innovation et infrastructures	21,0 M€	8,7%	15,5 M€	6,5%
11 - Villes et communautés durables	71,9 M€	29,6%	101,8 M€	42,9%
12 - Etablir des modes de consommation et de production durables	34,4 M€	14,2%	8,4 M€	3,5%
13 - Lutte contre le changement climatique	1,6 M€	0,7%	4,2 M€	1,8%
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0,0 M€	0,0%	0,0 M€	0,0%
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,3 M€	0,6%	1,2 M€	0,5%
PILIER TRANSFORMATION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	167,6 M€	69,0%	182,4 M€	76,9%
TOTAL	242,8 M€	100,0%	237,2 M€	100,0%

Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)

- **Fonctionnement**

Ce pilier représente **28,9 M€** de crédits de fonctionnement, soit 11,9 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. Il regroupe principalement l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (13,2 M€) correspondant aux dépenses de solidarités (hébergement pérenne, prévention spécialisée), l'ODD 18 *Culture* (5,8 M€) pour la politique en faveur de la lecture publique, l'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* (4,3 M€) pour l'enseignement supérieur et l'ODD 3 *Santé* (3,0 M€) pour le projet PIA – territoire de santé, le sport et la santé environnementale.

- **Investissement**

Ce pilier bénéficie de **36,8 M€** d'investissements, soit 15,5 % du budget d'investissement global. La réduction des inégalité (ODD 10) y tient la première place avec 10,0 M€ correspondant à une partie des investissements dans les équipements sportifs (stade de la Meinau, piscines) pris en compte dans une logique d'intégration. Vient ensuite l'ODD 3 *Accès à la santé* qui représente 9,5 M € liés au programme de renouvellement de véhicules et aux aides de la zone à faibles émissions, afin d'améliorer la qualité de l'air. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* (9,1 M€) intègre les travaux du CARDO et le plan Campus. Enfin, une partie du soutien au logement social et très social est fléchée dans cette thématique à travers l'ODD1 *Éradication de la pauvreté* (3,5 M€).

Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)

- **Fonctionnement**

Ce pilier représente **46,3 M€** soit 19,1 % du budget de fonctionnement global. Il est porté par l'ODD 16 – *Justice et paix* (45,7 M €) et notamment la cible 16.11 – *Sécurité civile* grâce à la contribution versée au service d'incendie et de secours (SIS) qui s'élève à 30,1 M€. Viennent ensuite des dépenses d'ordre administratif (informatique, assurances) qui concourent à la cible 16.6 – *Institutions exemplaires*.

- **Investissement**

Ce pilier rassemble **18,0 M€** ce qui représente 7,6 % du budget global. Ces sommes sont entièrement ciblées vers l'ODD 16 *Paix et justice* et la part essentielle revient aux investissements qui favorisent le fonctionnement des services publics, principalement les dépenses informatiques.

Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6 – 7 – 8 – 9 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15)

- **Fonctionnement**

Ce pilier s'élève à **167,6 M€**, soit 69,0 % du budget de fonctionnement global. La première catégorie de dépense est réunie sous l'ODD 11 *Villes et communautés durables* dont la part est prépondérante avec 71,9 M€, soit 29,6 % du total de fonctionnement. Il s'agit des dépenses liées principalement au financement du budget annexe des mobilités actives (58,8 M€) ainsi que les dépenses de la propreté urbaine et de la collecte des déchets (4,5 M€). L'ODD 12 *Etablir des modes de consommation et de production durables* regroupe les dépenses liées à la production durable pour un montant de 34,4 M€ (14,2 % du total de fonctionnement) qui intègre notamment les filières de recyclage des déchets et une partie des dépenses de l'Unité de valorisation énergétique. Les ODD 8 *Économie* et 9 *Industrie* (31,9 M€ en cumulé, soit 13,2 % du total) concentrent les dépenses liées aux infrastructures des routes ainsi qu'au développement économique et touristique. L'ODD 7 *Recours aux énergies renouvelables* complète ce pilier (25,3 M€).

- **Investissement**

Ce pilier constitue la priorité des investissements : il cumule plus de **182,4 M€**, soit 76,9 % du budget d'investissement total. La part prépondérante est contenue dans l'ODD 11 *Villes et communautés durables* avec 101,8 M€ au sein duquel on retrouve les investissements pour les transports et la voirie, les aménagements urbains dont la ZAC des Deux rives et une partie de l'habitat, ainsi que les acquisitions de terrains. L'ODD 8 *Travail décent et croissance économique* (37,5 M€) est porté par les investissements en faveur du sport (stade de la Meinau, SIG) et le nouveau parc des expositions. L'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (15,5 M€) complète le précédent avec l'opération de la zone commerciale nord.

L'analyse des dépenses selon la méthode I4CE

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Il a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>.

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

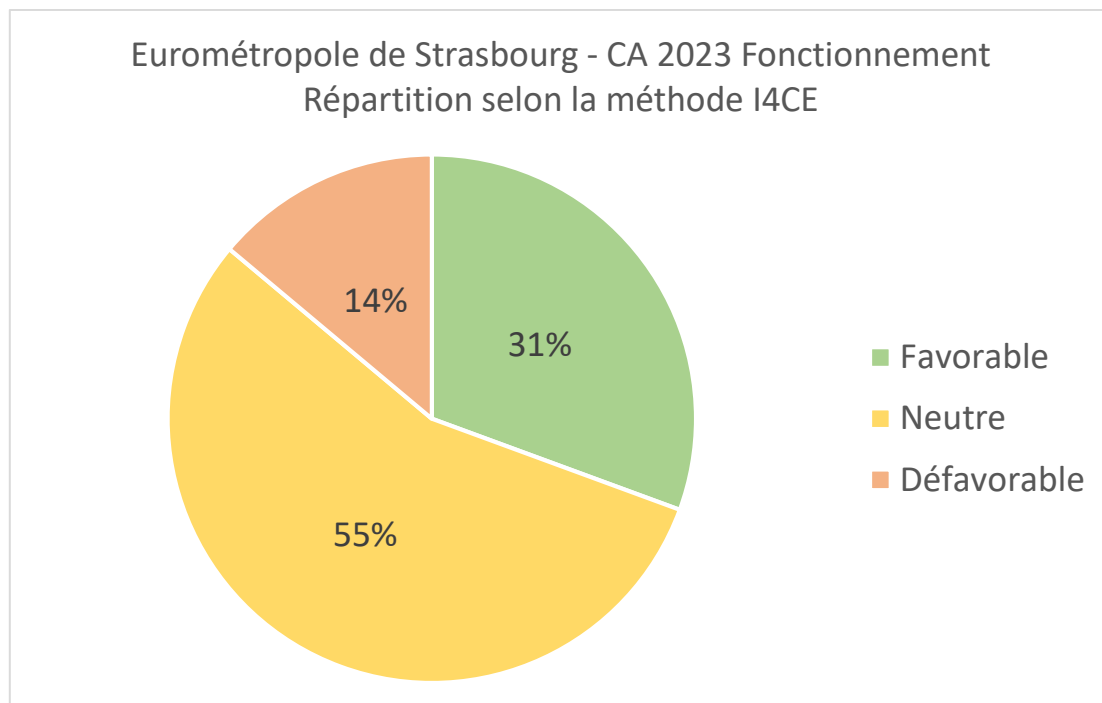
La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Dans la continuité du budget primitif pour 2023, l'analyse a été menée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement

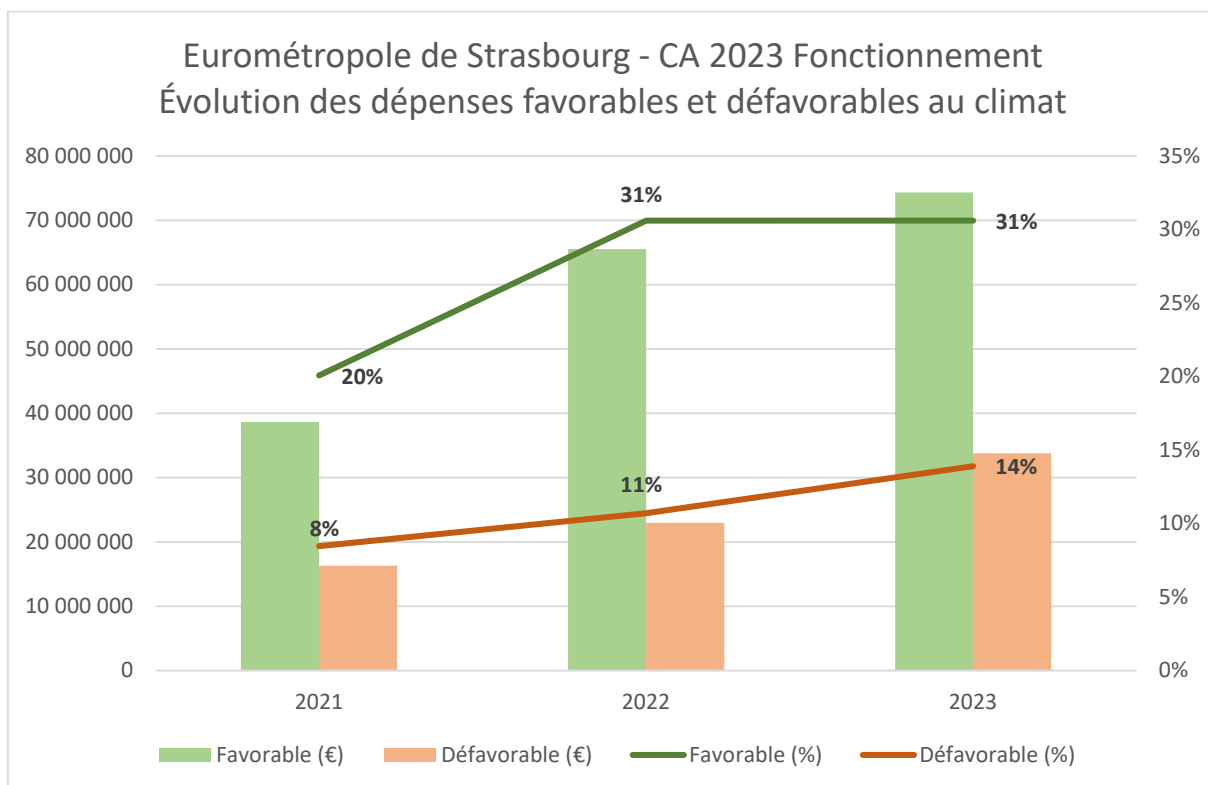
Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses réelles de fonctionnement desquelles sont retraitées les dépenses relevant de la direction des ressources humaines et de la direction des finances, soit un montant final de **242,8 M€**

La répartition pour les réalisations de l'exercice 2023 est la suivante :



- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 74,3 M€, soit 30,6 % du total retenu**. Elles concernent principalement le financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. S'ajoutent à cela la collecte, le tri et la réduction des déchets, le plan climat (dont la subvention à l'agence du climat), les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire.

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 134,7 M€, soit 55,5 % du total retenu**. Ces dépenses sont la majorité des dépenses de fonctionnement de l'Eurométropole et correspondent aux grandes politiques publiques de compétence métropolitaine (propreté urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport...). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 33,7 M€, soit 13,9 % du total retenu**. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile (intégrant la forte augmentation du prix du gaz et de l'essence), les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg) et ont un impact négatif sur le climat.

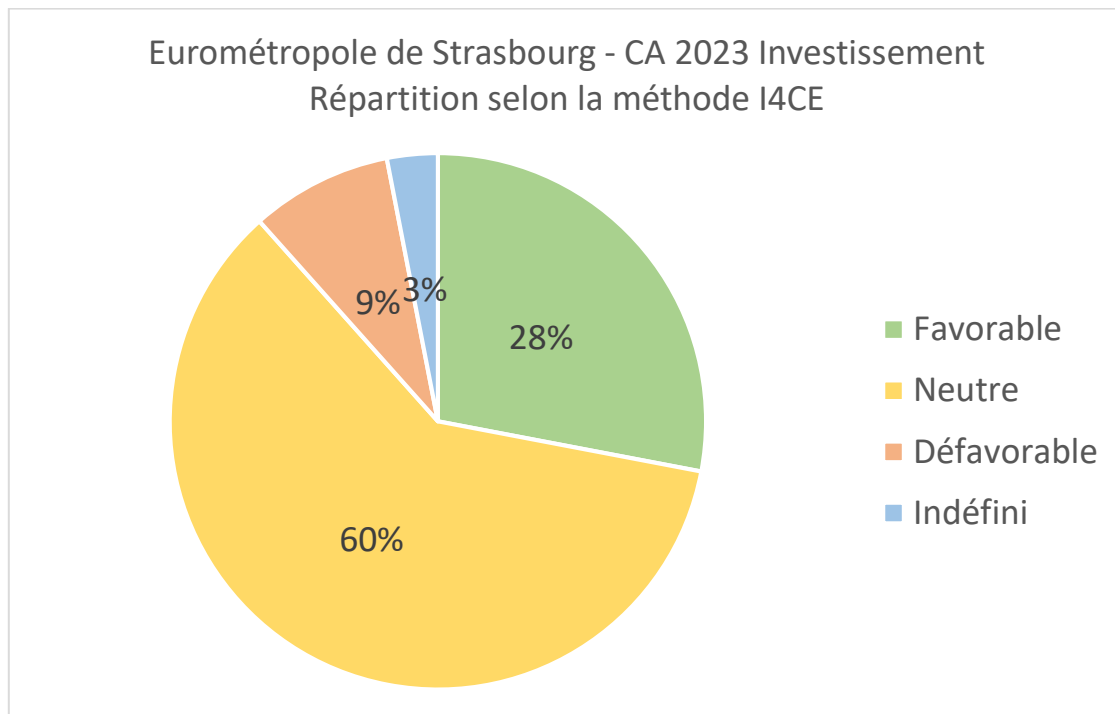


Les dépenses favorables ont fortement augmenté depuis 2021, passant de 20 % à 31 % du budget de fonctionnement hors ressources humaines et finances. La hausse est notamment portée par l'augmentation de la contribution au budget annexe des mobilités actives.

Les dépenses défavorables sont également en augmentation du fait de l'augmentation du prix de l'énergie dont une part importante demeure fossile.

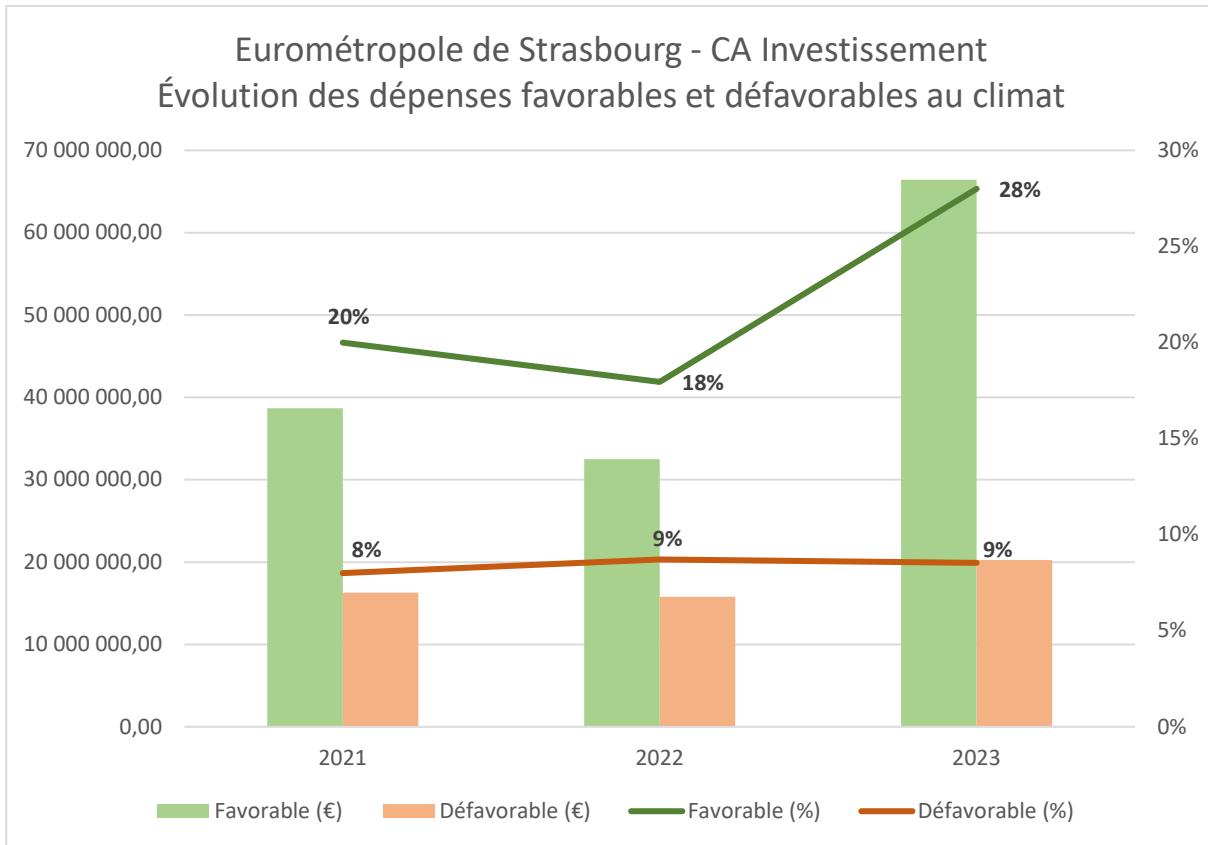
Section d'investissement

Le périmètre d'analyse correspond aux dépenses d'investissement opérationnelles, soit un montant réalisé de **237,2 M€** en 2023.



- Les dépenses considérées comme **favorables s'élèvent à 66,4 M€, soit 28,0 % du total** des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités avec les participations versées à la CTS, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite le travail autour de la gestion des déchets avec la mise en place des bornes de collecte des bio-déchets et les investissements liés aux poubelles jaunes et bleues. D'autres opérations peuvent être mentionnées comme la rénovation énergétique du patrimoine urbain, la déminéralisation de la voirie, la requalification de l'A35 ou encore les réseaux de vapeur.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 143,3 M€, soit 60,4 % du total** des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (dont PEX, Stade de la Meinau, CARDO, Next Med, Wacken, accueil du CA, ZAC 2 rives, Arena, Zone commerciale Nord, etc.), les réserves foncières, les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs (routes, espaces publics dans les communes) et l'entretien et la maintenance des bâtiments. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 20,3 M€, soit 8,5 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (rue du péage, nouvelles voiries liées à l'aménagement, les parkings dans les communes, ZCN, exploitation A35) et l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques). Les dépenses liées à des nouveaux besoins énergétiques (extension bassin piscine, acquisition de nouveaux postes informatiques, extension des réseaux électriques), les dépenses liées aux poubelles bleues (part non valorisable des ordures ménagères résiduelles) complètent cette section. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg) et ont un impact négatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 7,3 M€, soit 3,1 % du total** des investissements. D'un point de vue méthodologique, certaines dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque la littérature n'est pas tranchée sur l'impact climatique (certaines études affirment un bénéfice pour la réduction des gaz à effet de serre, d'autres sources mentionnent au contraire un impact défavorable). C'est le cas par exemple des dépenses d'infrastructures et de numérique (ex : infrastructure TIC, Wifi, THD...) qui constituent la grande majorité de cette section. En complément, et de façon minoritaire, cette rubrique comporte également des opérations globales regroupant des projets très divers difficilement qualifiables (opérations

ANRU, NPRNRU, maîtrise d'ouvrage délégué) pour lesquelles chaque ligne budgétaire nécessiterait des investigations complémentaires.



L'évolution depuis 2021 témoigne d'une forte augmentation des dépenses favorables qui passent de 38,7 à 66,4 M€ en deux ans. Dans le même temps, les dépenses défavorables évoluent moins vite, passant de 16,3 à 20,3 M€, leur part dans le budget reste stable autour de 9 %.

III LA DETTE

A LA DETTE PROPRE

L'encours de la dette

L'endettement 2023

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget principal de l'Eurométropole s'élevait à 680,6 M€ contre 620,8 M€ à la clôture de l'exercice 2022.

L'augmentation de 59,8 M€ de la dette au cours de l'exercice 2023 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2020 à hauteur de **53,6 M€** versés aux établissements prêteurs.

En recettes :

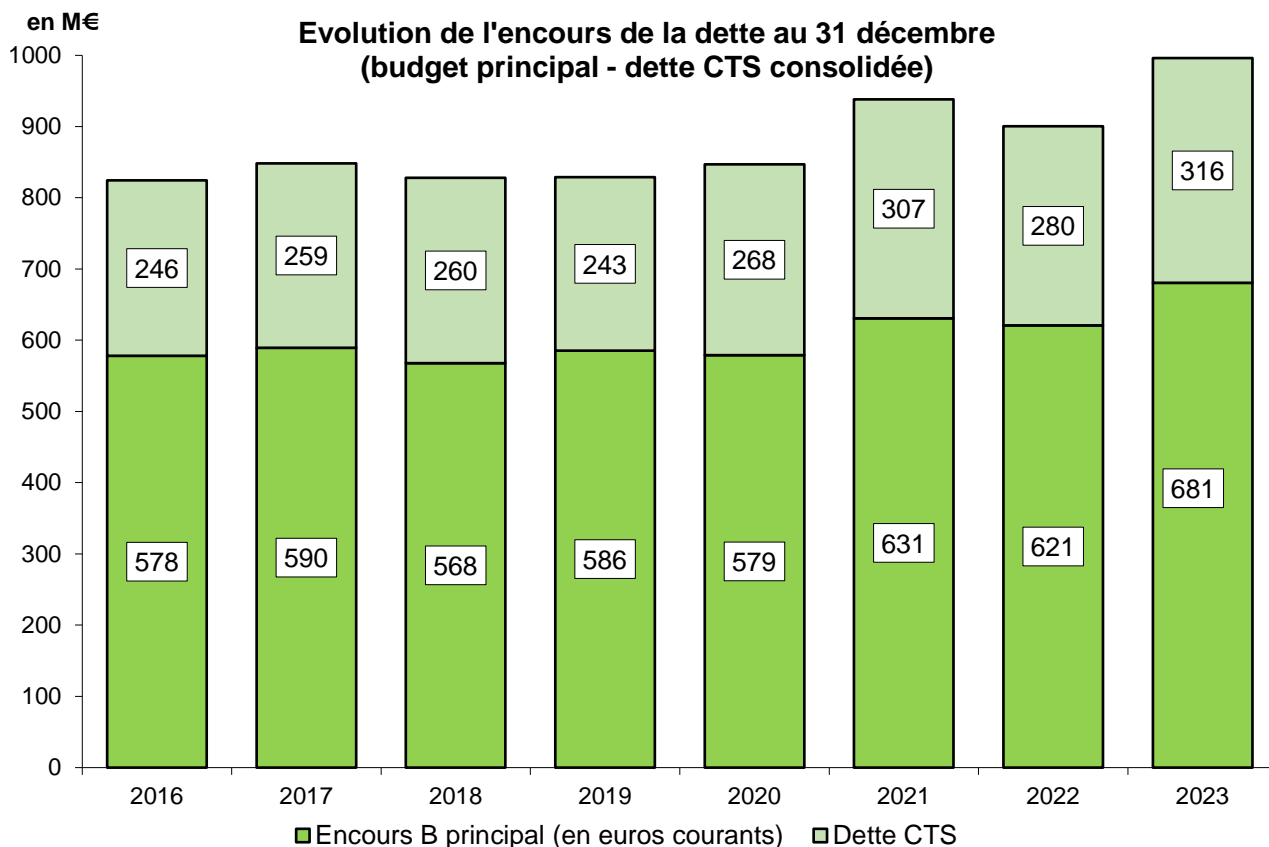
- la réalisation de **113,4 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
 - **13,4 M€** souscrits auprès du Crédit Mutuel au taux d'intérêt fixe égal à 1,60 %, pour une durée de 20 ans,
 - **10 M€** (sur 40 M€ contractualisés en 2022) souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,44 %, soit 3,143 % pour

la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,

- **20 M€** (contractualisés en 2022) souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,41 %, soit 3,982 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,
- **30 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,69 %, soit 4,388 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,
- **20 M€** souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,70 %, soit 4,638 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans,
- **20 M€** souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,56 %, soit 2,708 % pour la 1^{ère} échéance, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant est passée de 1 195 € par habitant au 31 décembre 2022 à 1 309 € par habitant au 31 décembre 2023 (budget principal, hors dette CTS, qui s'élève à 316 M€ au 31 décembre 2023).

L'endettement de l'Eurométropole reste parmi les moins élevés au sein des groupements de taille comparable.

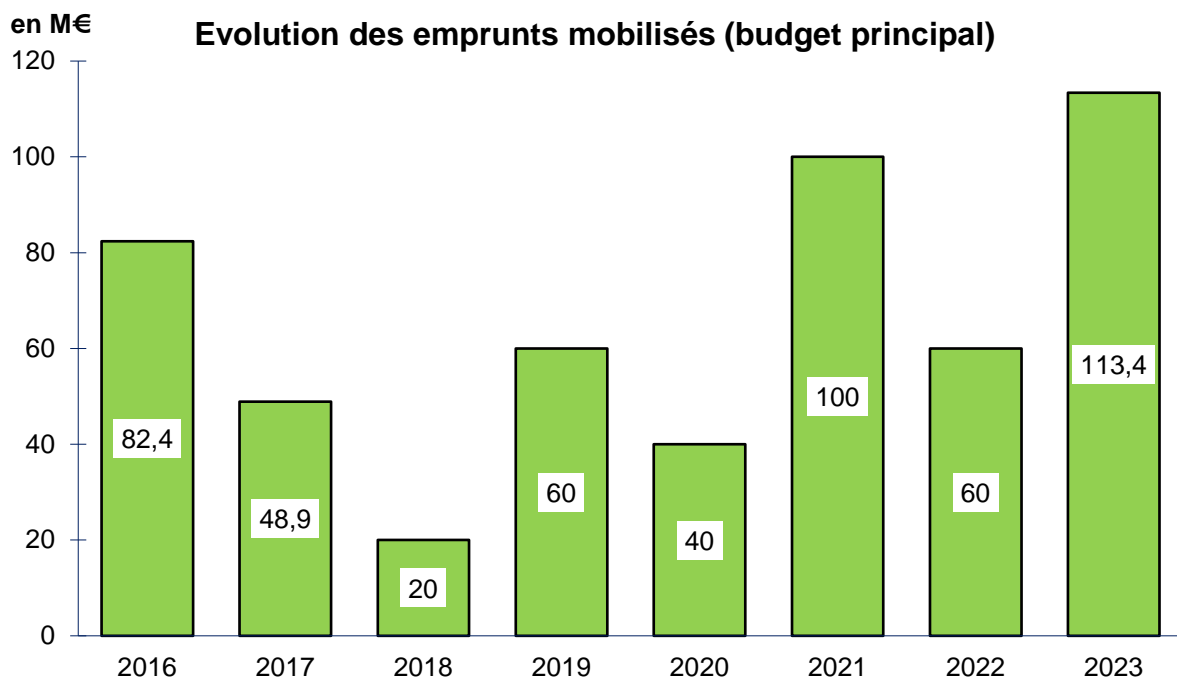
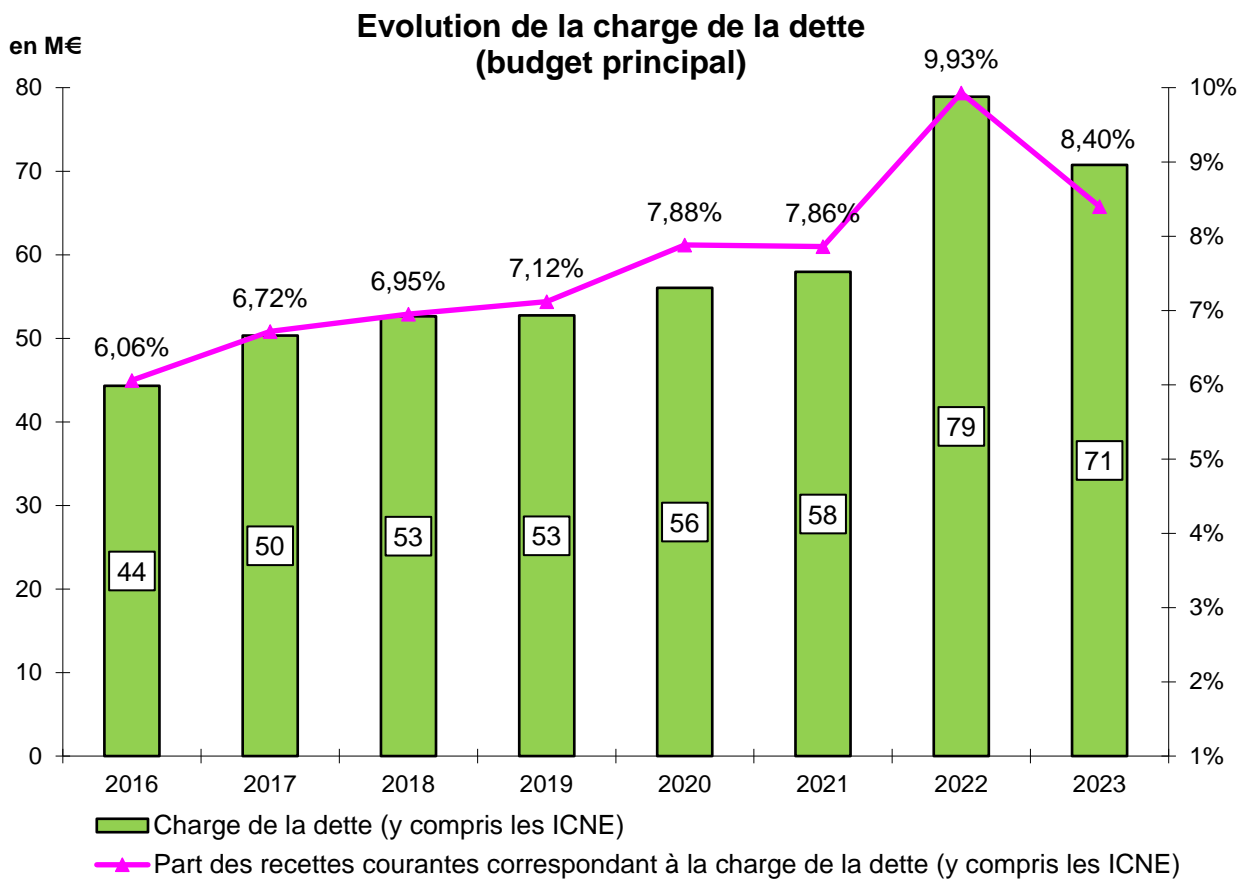


Le service de la dette

En terme de charge de la dette, les annuités et frais versés en 2023 par le budget principal aux organismes prêteurs, se sont élevés à **70,8 M€**, dont **15,2 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et **1,9 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

La charge ramenée au contribuable métropolitain s'établit à 136 € par habitant.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios (ratio D1), la charge totale de la dette du budget principal, y compris la comptabilisation des intérêts courus non échus, représente **8,40 %** des recettes réelles de fonctionnement (cessions incluses) contre 9,93 % au compte administratif 2022.



La gestion de la dette et de la trésorerie

Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés de variations de taux ou de devises, a été mise en place la Charte Gissler.

Les établissements bancaires signataires de cette Charte de bonne conduite se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités de produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités sont tenues de communiquer davantage à leur assemblée sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

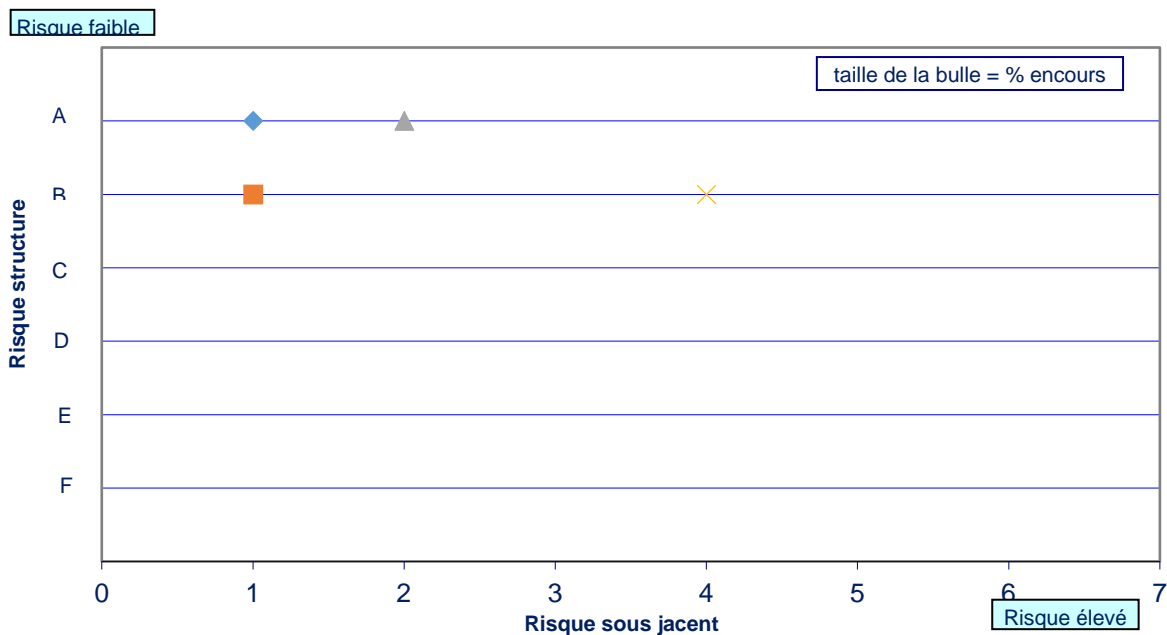
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indice zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Ecart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.	F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6, 1 représentant le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F, A représentant le risque le plus faible.

Le portefeuille de la dette de l'Eurométropole (budget principal) est constitué à **46 % de taux fixes et 54 % de taux indexés.**

La classification pour l'Eurométropole de Strasbourg (budget principal) peut être représentée par le graphique suivant au 31 décembre 2023 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 70 contrats, soit **99,6 %** de l'encours, classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes,
- 2 contrats, soit **0,4 %** de l'encours, classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique". Elle bénéficie **d'un taux moyen de 2,69 % au 31/12/2023**, contre un taux moyen de 1,53 % fin 2022, sachant que 61 % de son encours a un taux inférieur à 4 % et que 39 % de son encours a un taux supérieur ou égal à 4 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2023 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 173 collectivités) est de 2,55 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg par type de taux au 31/12/2023 - Budget principal

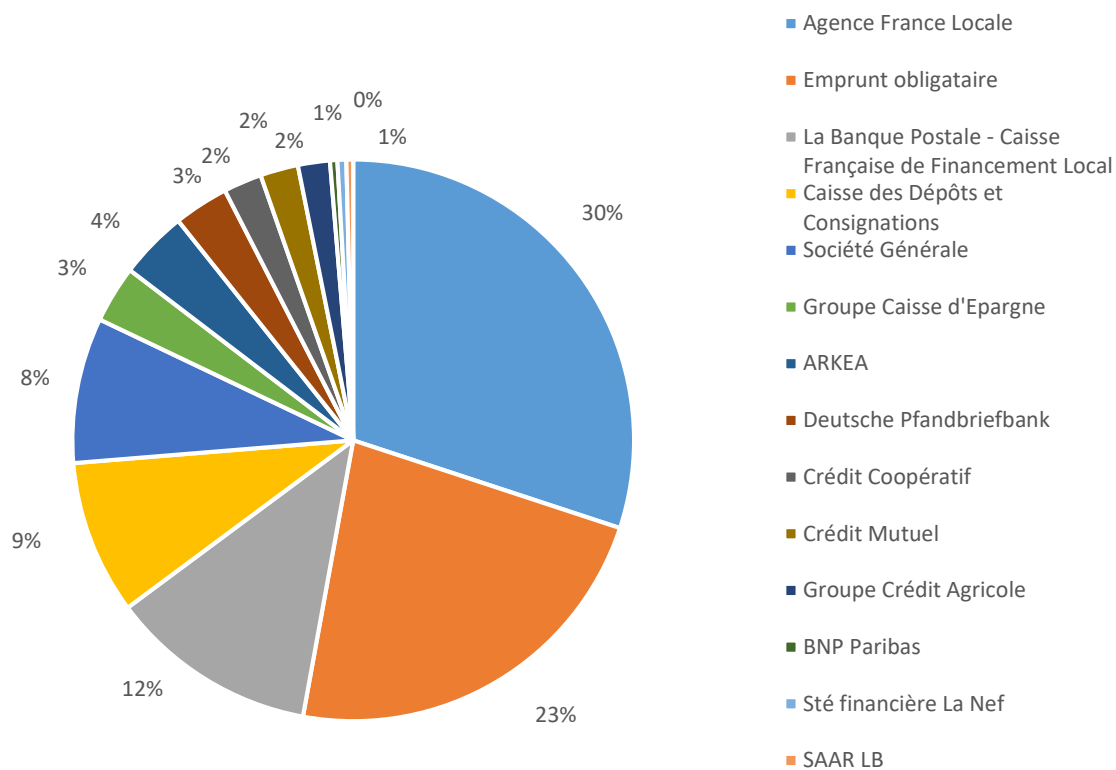
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2023	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-23 515,35	10 000 000,00	1 999 999,84	88 752,70	666 666,68	755 419,38
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-50 102,19	9 023 433,00	3 609 373,20	46 320,29	601 562,20	647 882,49
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-946 935,58	33 300 000,00	19 980 000,00	324 675,00	1 665 000,00	1 989 675,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-423 703,91	14 900 000,00	8 940 000,00	145 275,00	745 000,00	890 275,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	4,692	T	A1	-15 167,62	10 000 000,00	1 666 666,50	65 392,09	666 666,68	732 058,77
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	2,858	A	A1	-181 953,38	10 000 000,00	8 666 666,66	270 451,48	666 666,67	937 118,15
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	4,152	T	A1	-74 118,77	7 000 000,00	6 066 666,64	217 525,56	466 666,68	684 192,24
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	4,11	T	A1	-28 627,32	3 000 000,00	2 600 000,00	92 538,74	200 000,00	292 538,74
323	2022	ARKEA	20	EURIBOR 3M	0,47	4,253	T	A1	-364 955,85	10 000 000,00	9 375 000,00	339 590,97	500 000,00	839 590,97
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	5,232	T	A1	-321 137,40	30 000 000,00	10 000 000,00	502 708,17	2 000 000,00	2 502 708,17
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	4,322	T	A1	-167 108,69	20 000 000,00	11 495 752,62	439 211,06	1 308 972,16	1 748 183,22
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	4,692	T	A1	-151 085,07	10 000 000,00	5 333 333,33	226 474,14	666 666,67	893 140,81
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	3,508	T	A1	-88 618,24	10 000 000,00	6 833 333,27	252 157,64	666 666,68	918 824,32
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	3,508	A	A1	-103 113,23	20 000 000,00	12 079 024,36	29 903,83	1 327 426,14	1 357 329,97
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	4,255	T	A1	-103 078,31	10 000 000,00	5 862 474,38	221 969,45	664 787,11	886 756,56
705	2022	Banque Postale (CFFIL)	20	EURIBOR 12M	0,41	1,518	A	A1	-610 761,28	20 000 000,00	19 000 000,00	320 466,67	1 000 000,00	1 320 466,67
706	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,56	4,288	A	A1	-1 179 095,92	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	4,129	A	A1	-110 868,41	10 000 000,00	6 724 829,00	231 309,46	594 530,21	825 839,67
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	4,065	T	A1	-155 137,39	10 000 000,00	7 999 999,96	267 138,78	666 666,68	933 805,46
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	4,305	T	A1	-177 643,49	10 000 000,00	8 666 666,64	260 356,76	666 666,68	927 023,44
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,889	T	A1	-348 451,17	16 000 000,00	14 600 000,00	427 498,37	800 000,00	1 227 498,37
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	3,945	T	A1	-363 687,01	20 000 000,00	19 000 000,00	600 222,93	1 000 000,00	1 600 222,93
TOTAL : Emprunts indexés									-5 988 865,60	313 223 433,00	210 499 786,40	5 369 939,09	17 540 611,24	22 910 550,33
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	1,818	A	A1	-355 815,63	30 000 000,00	14 000 000,00	294 920,00	2 000 000,00	2 294 920,00
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	4,403	T	A1	-81 088,19	10 000 000,00	4 666 666,56	181 324,02	666 666,68	847 990,70
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	4,363	T	A1	-192 716,96	20 000 000,00	10 666 666,76	405 909,13	1 333 333,32	1 739 242,45
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	4,203	T	A1	-101 214,59	10 000 000,00	6 833 333,27	244 501,18	666 666,68	911 167,86
609	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,41	4,313	T	A1	-686 084,32	20 000 000,00	19 500 000,00	418 844,97	500 000,00	918 844,97
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	4,255	T	A1	-1 433 006,29	40 000 000,00	38 500 000,00	1 229 468,48	1 500 000,00	2 729 468,48
611	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,69	4,388	T	A1	-1 739 087,28	30 000 000,00	29 625 000,00	336 950,00	375 000,00	711 950,00
612	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,70	4,673	T	A1	-1 223 901,42	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	3,148	A	A1	-766,73	15 000 000,00	750 000,00	47 220,00	750 000,00	797 220,00
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	2,891	A	A1	-4 407,75	20 000 000,00	2 000 000,00	87 934,58	1 000 000,00	1 087 934,58
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	3,043	A	A1	-3 459,73	10 000 000,00	2 000 000,00	77 131,60	500 000,00	577 131,60
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	3,867	A	A1	-72 996,59	10 000 000,00	2 500 000,00	117 621,25	500 000,00	617 621,25
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale									-5 894 545,48	235 000 000,00	151 041 666,59	3 441 825,21	9 791 666,68	13 233 491,89
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	4,422	T	A1	-961,20	5 000 000,00	333 333,33	19 352,03	333 333,34	352 685,37
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	4,269	M	A1	-4 475,01	25 000 000,00	2 038 169,72	105 886,99	1 978 006,77	2 083 893,76
9104	2009	CFFIL (ex DEXA)	15	EURIBOR 1M	0,49	4,383	M	A1	-2 221,17	10 000 000,00	882 792,69	40 536,14	700 454,07	740 990,21
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	3,493	M	A1	0,00	10 000 000,00	0,00	3 295,42	388 888,42	392 183,84
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	3,878	A	A1	-12 649,13	10 000 000,00	1 666 666,65	51 208,33	666 666,66	717 874,99
TOTAL : Emprunts multi-index									-20 306,52	60 000 000,00	4 920 962,39	220 278,91	4 067 349,26	4 287 628,17
TOTAL : Emprunts indexés									-11 903 717,61	608 223 433,00	366 462 415,38	9 032 043,21	31 399 627,18	40 431 670,39

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg par type de taux au 31/12/2023 - Budget principal

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Glsler	Valorisation Market to market au 31/12/2023	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-8 053,13	20 000 000,00	3 000 000,00	133 001,95	1 000 000,00	1 133 001,95
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	5,75% sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	0,00	10 000 000,00	0,00	31 209,63	666 666,62	697 876,25
TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière									-8 053,13	30 000 000,00	3 000 000,00	164 211,58	1 666 666,62	1 830 878,20
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-50 988,85	4 000 000,00	1 212 316,11	69 650,82	309 729,42	379 380,24
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	368 872,99	4 000 000,00	3 466 666,66	24 266,67	266 666,67	290 933,34
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-15 104,58	10 000 000,00	2 666 666,74	95 950,00	666 666,66	762 616,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	800 033,23	10 000 000,00	7 499 999,95	24 079,17	666 666,68	690 745,85
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	391 737,51	10 000 000,00	7 999 999,99	13 180,56	666 666,67	679 847,23
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	911 236,21	10 000 000,00	8 166 666,63	33 068,79	666 666,68	699 735,47
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	1 427 365,49	20 000 000,00	15 000 000,05	79 166,67	1 333 333,32	1 412 499,99
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-41 589,49	10 000 000,00	1 999 999,84	104 158,33	666 666,68	770 825,01
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-31 847,38	3 000 000,00	700 000,00	42 982,50	200 000,00	242 982,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	141 899,35	10 000 000,00	4 666 666,56	76 250,00	666 666,68	742 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	684 397,77	20 000 000,00	11 303 396,15	99 454,26	1 318 924,14	1 418 378,40
9101	2008	CFFIL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	0,00	10 000 000,00	0,00	29 733,33	666 666,62	696 399,95
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	0,00	8 000 000,00	133 333,53	19 329,04	533 333,32	552 662,36
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	0,00	7 000 000,00	620 778,44	53 715,37	594 501,45	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-44 391,92	15 000 000,00	3 250 000,00	137 655,35	1 000 000,00	1 137 655,35
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	2 224 367,13	22 397 086,00	15 677 960,20	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	957 125,57	8 955 353,00	6 268 747,10	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	0,00	10 000 000,00	0,00	16 830,55	666 666,62	683 497,17
13013	2008	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	0,00	20 000 000,00	0,00	58 400,00	1 333 333,38	1 391 733,38
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-39 917,88	10 000 000,00	1 999 999,84	102 708,33	666 666,68	769 375,01
13020	2023	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	897 435,65	13 400 000,00	12 730 000,00	171 464,93	670 000,00	841 464,93
TOTAL : Emprunts à taux fixe simple									8 580 630,80	235 752 439,00	105 363 197,79	1 252 044,67	15 127 443,62	16 379 488,29
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	3,99	M	A1	-22,66	126 546,08	16 776,10	1 052,40	17 616,00	18 668,40
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-3 000,69	379 015,26	137 339,19	6 339,26	38 795,38	45 134,64
TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux									-3 023,35	505 561,34	154 115,29	7 391,66	56 411,38	63 803,04
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-1 620 183,85	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-566 288,24	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	165 204,81	10 000 000,00	4 666 666,56	71 114,72	666 666,68	737 781,40
605	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,24	T	A1	171 704,94	20 000 000,00	14 666 666,72	37 713,33	1 333 333,32	1 371 046,65
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	1 775 052,54	20 000 000,00	15 666 666,71	56 874,44	1 333 333,32	1 390 207,76
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	938 530,94	10 000 000,00	8 333 333,30	41 692,91	666 666,68	708 359,59
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	2 000 950,56	20 000 000,00	17 333 333,36	91 167,09	1 333 333,32	1 424 500,41
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-5 828 343,22	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale									-2 963 371,51	225 000 000,00	205 666 666,65	4 788 562,49	5 333 333,32	10 121 895,81
TOTAL : Emprunts à taux fixe									5 606 182,81	491 258 000,34	314 183 979,73	6 212 210,40	22 183 854,94	28 396 065,34
TOTAL GENERAL									-6 297 534,80	1 099 481 433,34	680 646 395,11	15 244 253,61	53 583 482,12	68 827 735,73

Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2023	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	204 591 666,77	30,06%	14
Emprunt obligataire	155 250 000,00	22,81%	8
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	81 490 958,00	11,97%	9
Caisse des Dépôts et Consignations	60 346 858,78	8,87%	8
Société Générale	56 991 495,60	8,37%	5
Groupe Caisse d'Épargne	22 374 898,92	3,29%	8
ARKEA	26 708 333,30	3,92%	4
Deutsche Pfandbriefbank	21 495 752,62	3,16%	2
Crédit Coopératif	15 000 000,05	2,20%	1
Crédit Mutuel	14 867 339,03	2,18%	4
Groupe Crédit Agricole	12 516 776,03	1,84%	5
BNP Paribas	2 878 982,61	0,42%	2
Sté financière La Nef	3 466 666,66	0,51%	1
SAAR LB	2 666 666,74	0,39%	1
TOTAL budget principal	680 646 395,11		72



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédits et en diversifiant la structure de la dette (taux fixes, taux variables, produits structurés) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

Le contrat d'échange de taux d'intérêts (swap)

Pour couvrir une partie de l'encours obligataire indexé sur EURIBOR, il a été décidé en 2009 de procéder à un contrat d'échange de taux (swap) avec le Crédit Agricole CIB.

Ce swap dont l'encours actuel est de 3 M€ après le paiement de l'échéance de décembre 2023 présente les caractéristiques suivantes :

- conditions initiales : taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé + 0,03 %
- conditions souscrites avec le swap :
 - taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois préfixé - 0,30 % pour la 1^{ère} échéance de décembre 2009,
 - taux d'intérêt = 3,25 % fixe si EURIBOR 12 mois post fixé <= 5,50 %,

sinon taux d'intérêt = EURIBOR 12 mois post fixé - 0,10 %, pour les échéances suivantes.

Ce mécanisme de swap implique de continuer à payer l'échéance initiale à HSBC, tout en recevant du Crédit Agricole CIB en parallèle le montant correspondant à l'échéance calculée sur la base de l'EURIBOR 12 mois, et en lui payant les intérêts avec les nouvelles conditions.

Le taux EURIBOR 12 mois de l'échéance de décembre (2,873 %) étant inférieur au taux fixe de 3,25 %, l'échéance contractuelle est assortie d'une charge supplémentaire de 15 289 €. Ce montant correspond au coût de couverture du risque et à l'assurance d'un taux sécurisé sur la durée résiduelle. Il conviendra d'évaluer le bilan de l'opération à l'échéance finale du prêt, c'est-à-dire en 2026.

L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **776 membres** dont 13 départements, 5 régions, 582 communes, 15 métropoles, 60 communautés de communes, 9 communautés urbaines 31 communautés d'agglomération, 2 collectivités

d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 45 syndicats intercommunaux.

Près de **9 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance sans précédent en 2023, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent de s'améliorer.

La gestion de la trésorerie

La gestion quotidienne de la trésorerie peut être assurée par l'usage de lignes de crédit.

En 2023, l'Eurométropole n'a pas souhaité renouveler ses lignes de trésorerie compte tenu du volume de sa trésorerie.

Il faut préciser qu'en vertu de l'unité de caisse des budgets, l'Eurométropole dispose d'une trésorerie qui comprend le budget principal et ses budgets annexes. L'Eurométropole

bénéficie ainsi dans sa trésorerie de l'excédent des budgets annexes, notamment ceux de l'eau et de l'assainissement qui, pour faire face aux travaux programmés sur plusieurs années du schéma directeur d'assainissement et d'extensions de réseaux d'eau, disposent d'une importante trésorerie.

Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2023

L'année 2023, comme l'année précédente, est marquée par de fortes tensions géopolitiques qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine, de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact sur les prix des énergies, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers. Les conséquences ont été importantes sur les politiques monétaires notamment dans la zone euro et aux États-Unis. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) comme l'a fait quelques mois auparavant la Banque fédérale américaine (FED) a été contrainte de mettre fin à sa politique monétaire accommodante pour lutter contre l'inflation. Elle a ainsi augmenté ses taux directeurs à 10 reprises, le taux de refinancement passant ainsi de 0 % à 4,50 % (+ 5,25 % pour la FED). Le résultat sur l'inflation a été positif passant ainsi de 5,40 % en 2023 à 2,6 % (chiffre publié le 18/03/2024) avec des projections de la BCE à 2,40 %. La BCE n'a plus bougé ses taux depuis septembre 2023 et une intervention pour baisser ses taux est attendue pour la fin du 1^{er} semestre 2024.

L'impact sur les taux a été important. Les taux courts tels que les EURIBOR 12 mois sont ainsi passés de 3,316% en janvier 2023 (- 0,50 % en janvier 2022) à 3,513 % à fin 2023 avec de fortes hausses en 2022 et qui ont continué moins fortement en 2023. Les taux longs tels que l'OAT 10 ans sont passés de 2,996 % en janvier 2023 (0,5 % en janvier 2022) à près de 2,564 % en fin d'année 2023.

Ces hausses historiques ont eu de fortes conséquences sur le marché de la dette des collectivités territoriales qui ont été toutes touchées et ont été confrontées à un renchérissement important des offres de prêts.

D'après l'observatoire de la dette 2023 de Finance Active (données citées dans un article de la Gazette des communes du 14/03/2024 et qui représente un panel de 1 173 collectivités), le taux moyen des emprunts souscrits par les collectivités en 2023 s'est envolé à 3,79 % contre 2,07 % en 2022 et 0,62 % en 2021, avec une maturité moyenne de 19,7 ans (contre 18 ans en 2022). Le taux indexé a été davantage plébiscité par les collectivités en 2023 (43 % des flux en 2023 contre 27 % en 2022).

Le taux moyen de l'ensemble des collectivités a augmenté en 2023 pour atteindre un niveau de 2,55 % contre 2,01 % en 2022.

Les collectivités ont emprunté auprès des banques pour 45,6 % de leurs besoins mais ont aussi diversifié leur dette avec des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale dont la part de marché passe à 7,6 % contre 5,2 % en 2022, la Banque européenne d'investissement avec une part de marché de 1,3 %, la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) avec une part de marché de 17 %. Le recours aux emprunts obligataires est en baisse (28 % des besoins) mais est toujours privilégié par les collectivités de grande taille.

Afin de diversifier ses sources de financement, le Conseil de l'Eurométropole a délibéré en mars 2023, le recours possible à des emprunts de type *Schuldschein*³ et de type obligataire pour l'année 2023.

³ Émissions obligataires privées auprès d'investisseurs institutionnels allemands

B LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

L'endettement du **budget annexe de l'eau (255 K€)** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole. L'un des prêts a été remboursé depuis.

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes des Châteaux.

L'endettement du **budget de l'assainissement (262 K€)** est la conséquence de la fusion avec la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance de 25 M€ du budget principal de l'Eurométropole lors de la création du budget annexe ZAI en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. Cette communication, figure également dans l'état de la dette du budget annexe ZAI pour 20,3 M€.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant :

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 31/12/2023 - Budgets annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gisser	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	210 700,00	7 022,93	19 600,00	26 622,93
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	44 011,87	812,07	3 827,12	4 639,19
TOTAL : Emprunts du budget Eau								453 001,71	254 711,87	7 835,00	23 427,12	31 262,12
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	206 008,80	9 508,89	58 193,07	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	48 659,78	2 300,04	11 195,52	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	7 540,00	0,00	3 770,00	3 770,00
TOTAL : Emprunts du budget Assainissement								720 461,96	262 208,58	11 808,93	73 158,59	84 967,52
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL : Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier								25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL								26 217 567,12	20 817 899,23	19 643,93	96 585,71	116 229,64

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole au 31/12/2023 est décrit dans le tableau suivant :

	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	1 099 481 433,34	680 646 395,11	15 244 253,61	53 583 482,12	68 827 735,73
Budget eau	453 001,71	254 711,87	7 835,00	23 427,12	31 262,12
Budget assainissement	720 461,96	262 208,58	11 808,93	73 158,59	84 967,52
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
Budget consolidé	1 125 699 000,46	701 464 294,34	15 263 897,54	53 680 067,83	68 943 965,37

C LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers, se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 173 M€ au 31 décembre 2023** contre 2 153 M€ au 31 décembre 2022, correspondant à une annuité de **135,2 M€** versée par les débiteurs en 2023.

L'essentiel de cet encours (environ 90 %) provient des organismes de logement social, bénéficiant de financement aidés par l'État. L'encours garanti est réparti entre 39 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentent 2/3 du total garanti :

OPHEA (ex CUS Habitat)	598,8 M€
Habitation Moderne	355,3 M€
Habitat de l'III	166,7 M€
DOMIAL ESH	162,1 M€
C.T.S	157,3 M€

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés

par la loi Galland, dont la principale limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **11,8 %** pour 2023, en baisse par rapport à 2022, où il s'élevait à 12,4 %, mais toujours très loin du seuil de 50 %.

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts sont garantis à hauteur de 80 %, conformément à la règle du partage des risques.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2023.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg
du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 426 181,63	25 723,83	101 628,23	127 352,06
C.T.S (Bus)	37 100 000,00	26 877 950,00	332 136,96	3 269 455,00	3 601 591,96
C.T.S (Tram)	202 022 500,00	130 434 235,06	2 746 118,49	11 827 550,44	14 573 668,93
S.E.R.S	22 240 750,33	5 207 281,77	161 019,50	1 521 529,44	1 682 548,94
SEM LOCUSEM	523 250,00	41 997,35	1 153,08	10 858,23	12 011,31
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	16 266 351,41	701 944,20	905 556,32	1 607 500,52
SPL Deux Rives	53 200 000,00	38 432 262,88	522 273,62	7 380 255,16	7 902 528,78
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	112 542,45	2 706,62	43 494,47	46 201,09
Fondation Home Protestant	155 797,98	75 786,31	1 122,08	4 874,88	5 996,96
SA d'HLM I.C.F Nord Est	29 941 344,77	22 156 706,52	366 973,61	990 915,64	1 357 889,25
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 723 867,25	24 096 764,13	495 188,31	1 350 255,93	1 845 444,24
Société Coopérative Habitat de l'III	195 053 792,66	166 700 877,55	2 409 626,35	3 943 208,46	6 352 834,81
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 944 935,72	93 958 790,23	1 789 883,46	2 178 015,64	3 967 899,10
CDC Habitat social (ex SNI)	17 048 965,00	19 410 913,75	172 044,52	278 412,55	450 457,07
ADOMA	16 202 046,63	10 506 553,14	112 418,03	543 779,77	656 197,80
SA d'HLM Batigère Nord-Est	131 478 249,01	111 677 936,32	2 174 081,46	2 443 693,86	4 617 775,32
SA d'HLM 3F Grand Est	87 063 604,42	65 707 159,87	3 166 673,62	2 065 584,20	5 232 257,82
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	1 952 105,18	37 640,27	49 933,50	87 573,77
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 733 455,95	171 517,73	140 080,60	311 598,33
SAEML Habitation Moderne	447 702 353,27	355 311 716,00	8 976 183,01	10 701 754,35	19 677 937,36
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	838 206,18	9 311,97	24 437,06	33 749,03
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	340 300,70	8 144,61	168 737,59	176 882,20
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 054 627,41	8 609,53	21 563,82	30 173,35
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	764 246 671,75	598 761 973,96	11 001 854,78	22 364 465,74	33 366 320,52
DOMIAL ESH	207 523 220,42	162 142 429,14	2 874 943,47	10 993 341,62	13 868 285,09
VILOGIA	64 441 813,47	62 624 478,49	739 936,11	384 420,53	1 124 356,64
Association Arts et Industries	13 400 000,00	9 410 539,89	345 110,89	385 166,94	730 277,83
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	143 734,26	4 644,05	22 124,50	26 768,55
Foyer Moderne de Schiltigheim	53 859 864,76	44 159 623,38	833 299,76	1 222 387,84	2 055 687,60
Association Amitel	6 768 773,02	5 294 476,97	86 660,44	163 576,50	250 236,94
Etab des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2 309 000,00	586 226,20	28 656,85	132 269,15	160 926,00
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 489 195,45	38 043,41	75 904,44	113 947,85
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	366 649,61	9 694,66	54 783,57	64 478,23
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	50 704 856,15	1 054 549,08	927 822,66	1 982 371,74
NEOLIA	127 506 785,99	102 586 417,11	1 216 345,69	2 719 022,34	3 935 368,03
PROCIVIS Habitat Alsace	440 000,00	411 376,93	4 193,86	12 800,82	16 994,68
Présence Habitat	2 102 334,00	1 973 144,12	35 786,43	14 990,34	50 776,77
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	11 783 896,00	10 783 896,00	100 772,45	898 170,63	998 943,08
Alsace Habitat (ex SIBAR)	36 671 286,61	17 671 316,88	379 763,67	1 563 073,10	1 942 836,77
OPIDIA	3 461 130,00	3 461 130,00	72 971,18	0,00	72 971,18
Office Foncier Solidaire d'Alsace	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00
Office foncier La Coopérative Foncière	356 990,00	356 990,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 794 497 042,63	2 173 509 156,33	43 219 721,64	91 899 895,86	135 119 617,50

IV LES BUDGETS ANNEXES

A BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

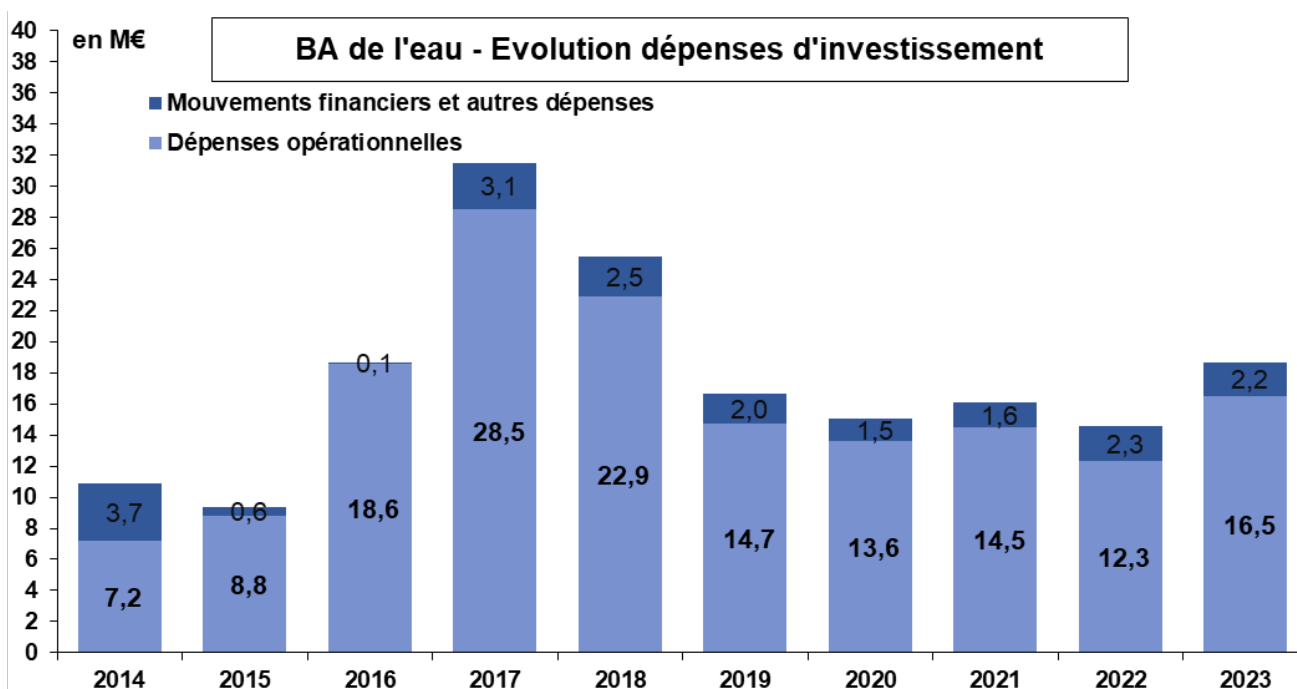
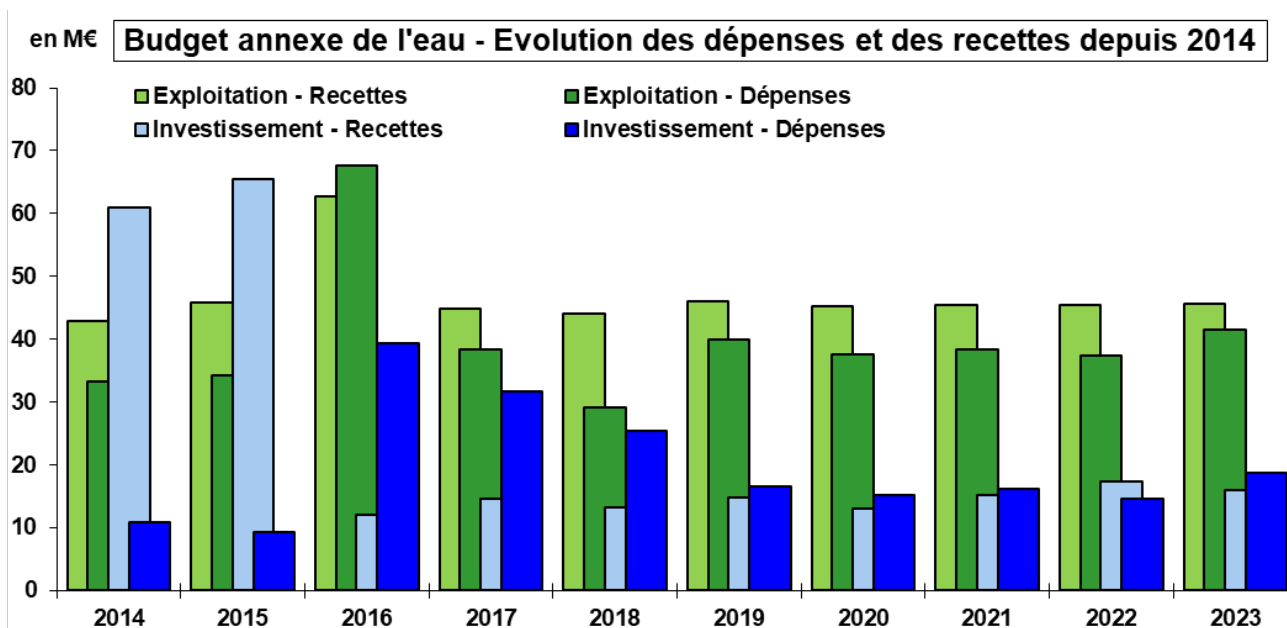
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	71 100 000,00	71 100 000,00
Mandats et titres émis	41 461 034,25	45 641 756,42
<i>Résultat de l'exercice</i>		4 180 722,17
Résultat reporté		24 663 282,73
Total réalisé	41 461 034,25	70 305 039,15
<i>Taux de réalisation</i>	58,31 %	98,88 %
Résultat cumulé		28 844 004,9
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	45 600 000,00	45 600 000,00
Mandats et titres émis	18 741 180,71	15 883 667,25
<i>Résultat de l'exercice</i>	2 857 513,46	
Résultat reporté	4 460 005,19	
Total réalisé	23 201 185,9	15 883 667,25
<i>Taux de réalisation</i>	50,88 %	34,83 %
Résultat cumulé	7 317 518,65	
Reste à réaliser	314 579,95	

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat (hors restes à réaliser)
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2014	69,0	64,1	10,9	7,2	61,0	50,1
2015	73,6	72,7	9,4	8,8	65,4	56,0
2016	85,9	65,0	39,4	18,7	66,7	27,2
2017	53,0	48,5	31,6	28,5	41,9	10,3
2018	47,3	40,5	25,5	22,9	57,2	18,5
2019	41,3	33,3	16,7	14,7	60,9	20,4
2020	42,6	32,3	15,1	13,6	58,3	21,6
2021	45,8	33,4	16,1	14,5	82,2	21,3
2022	49,6	36,3	14,6	12,3	84	24,9
2023	45,6	34,9	18,7	16,5	86,2	21,5



L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement conséquente permettent un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe de l'eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 M€ TTC) sans recours à l'emprunt, ou avec un endettement modéré.

B BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	89 500 000,00	89 500 000,00
Mandats et titres émis	52 861 685,71	51 789 204,32
Résultat de l'exercice	1 072 481,39	
Résultat reporté		35 312 394,02
Total réalisé	52 861 685,71	87 101 598,34
Taux de réalisation	59,06 %	97,32 %
Résultat cumulé		34 239 912,63
Reste à réaliser		

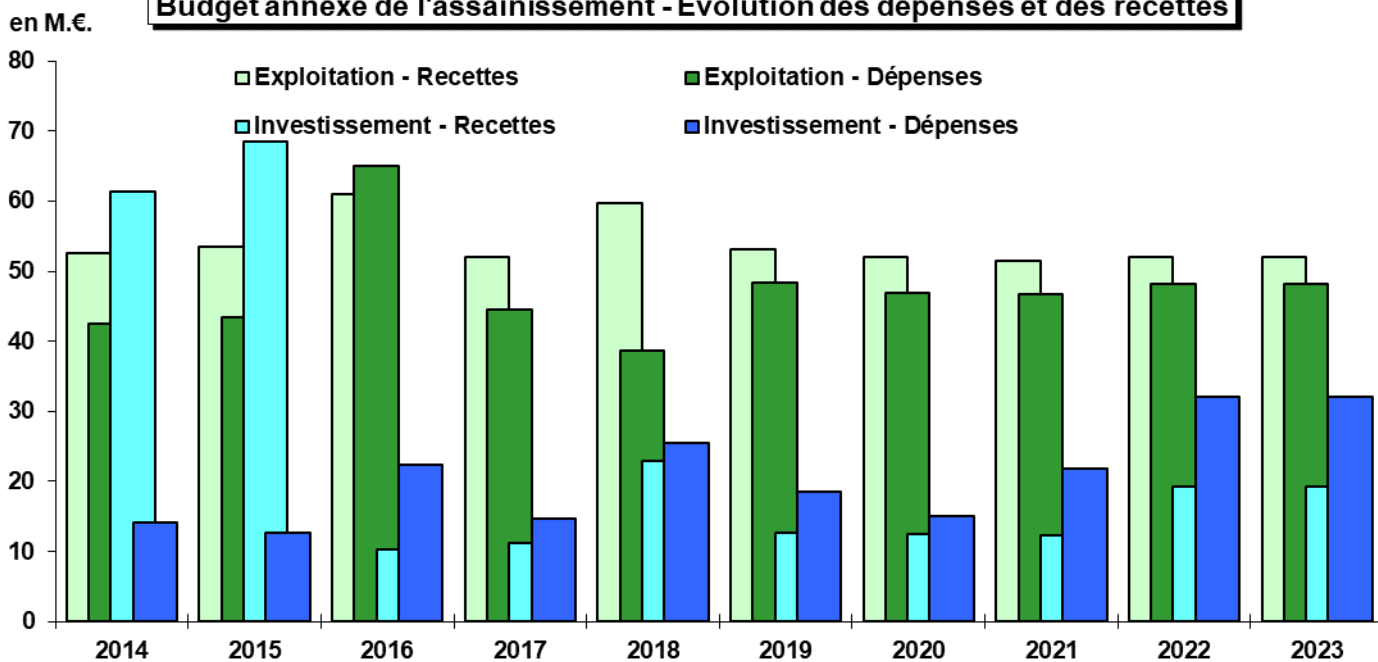
SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	67 700 000,00	67 700 000,00
Mandats et titres émis	31 149 321,02	19 352 961,6
Résultat de l'exercice	11 796 359,42	
Résultat reporté		615 055,27
Total réalisé	31 149 321,02	19 968 016,87
Taux de réalisation	46,01 %	29,49 %
Résultat cumulé	11 181 304,15	
Reste à réaliser	2 157 431,35	

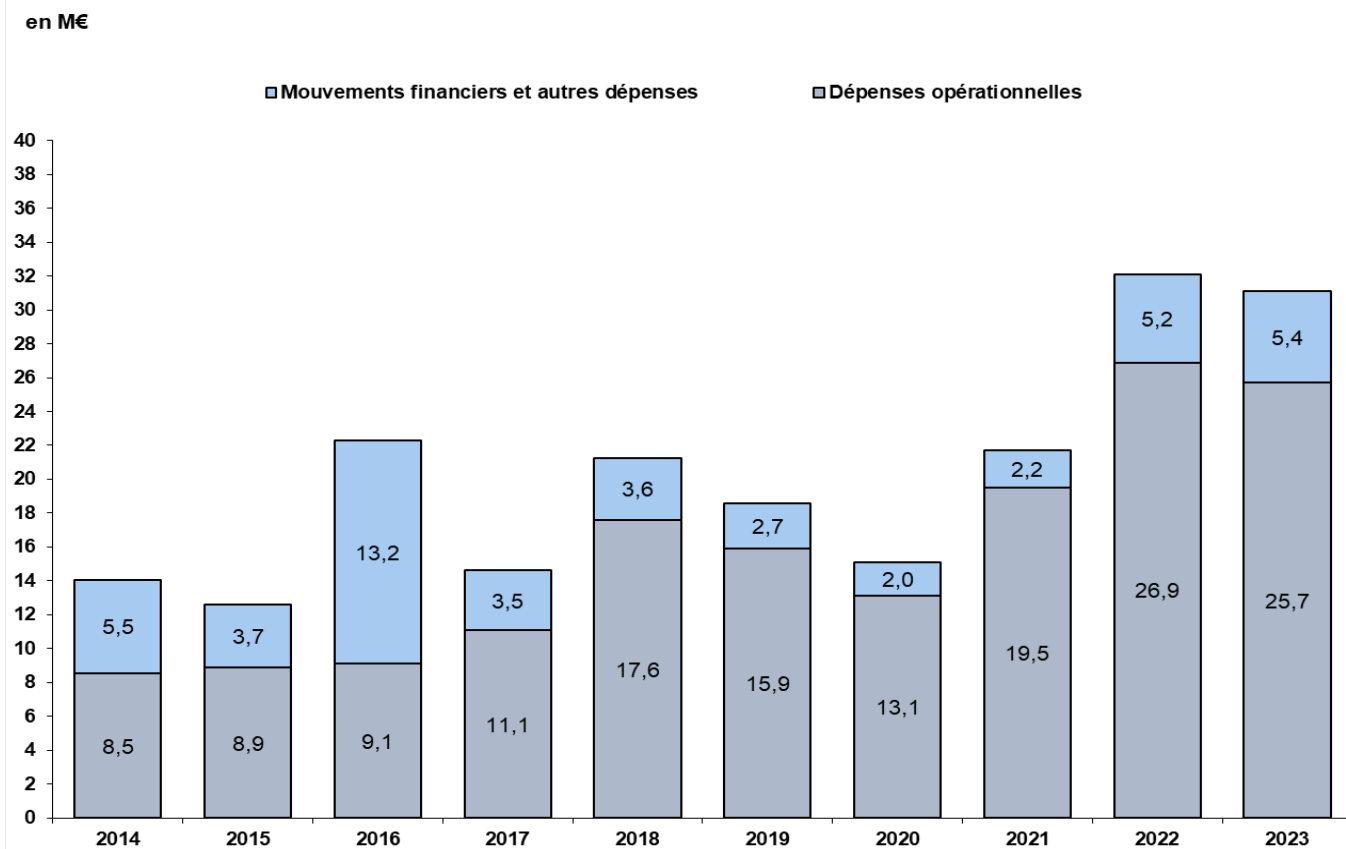
EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS et DES RECETTES en M€

Année	Prévisions investissement (ivt)		Réalizations dépenses (ivt)		Réalizations recettes	Résultat
	Dépenses et recettes	Dépenses d'investissement opérationnel	Totales	dont opérationnelles	Totales	
2014	63,2	57,0	14,1	8,5	61,3	47,2
2015	71,3	66,4	12,6	8,9	68,5	55,8
2016	68,4	54,3	22,3	9,1	66,2	43,8
2017	64,1	59,4	14,6	11,1	55,3	40,7
2018	71,2	65,2	21,3	17,6	52,8	47,9
2019	65,7	61,1	18,6	15,9	65,8	46,7
2020	68,5	63,2	15,1	13,1	64,5	49,4
2021	72,8	66,8	21,8	19,5	63,8	44,3
2022	66,5	54,9	32,1	26,9	71,4	35,9
2023	67,7	59,3	31,1	25,7	71,2	23

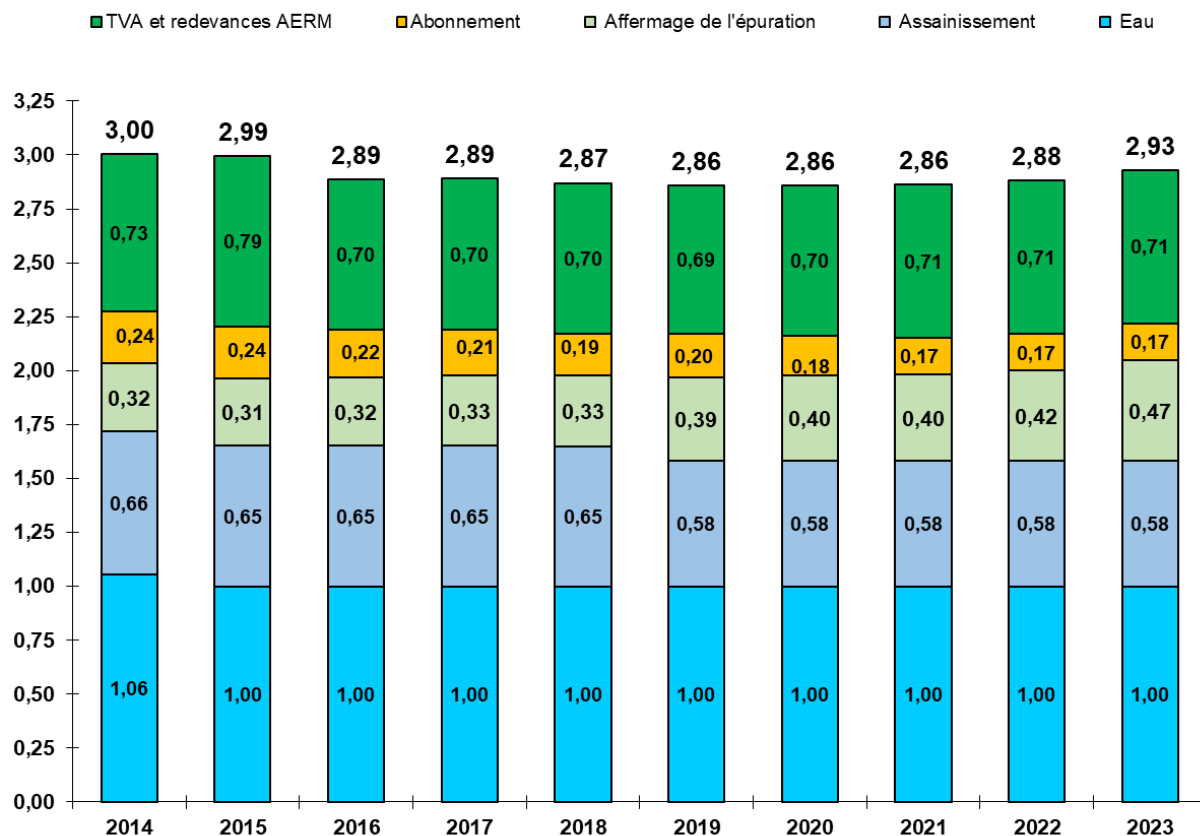
Budget annexe de l'assainissement - Evolution des dépenses et des recettes



Budget annexe de l'assainissement - Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des tarifs TTC eau et assainissement en €



Pour les particuliers, le prix de l'eau comprend plusieurs éléments détaillés dans le graphique ci-dessus. La part variable du prix TTC comprend :

- la consommation de l'eau potable (prix en € par m³),
- la redevance d'assainissement, des redevances pollution (eau potable) et modernisation (assainissement), prélevées au profit de l'Agence de l'eau, en application de la loi sur l'eau du 31/12/2006,
- la redevance d'épuration versée, à l'exploitant Valeaurhin du 01/01/2023 au 30/09/2023 puis à partir du 01/10/2023 à l'exploitant SOVEES pour l'exploitation de la station d'épuration.

Depuis 2010, le prix global de l'eau et de l'assainissement a baissé de 2,92 € par m³ à 2,76 € par m³, hors abonnement au 1er janvier 2023.

La baisse de 12,4 M€ des excédents globaux est induite par la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui se poursuivra dans les prochaines années. De même, devront être engagés la construction d'une nouvelle station d'épuration au sud du territoire et le remplacement de la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

C BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	6 186 144,9	6 186 144,9
Mandats et titres émis	308 779,18	263 779,18
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>45 000</i>	
Résultat reporté		45 000
Total réalisé	308 779,18	308 779,18
<i>Taux de réalisation</i>	<i>4,99 %</i>	<i>4,99 %</i>
Résultat cumulé		
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	5 520 144,9	5 520 144,9
Mandats et titres émis	263 779,18	131 889,59
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>131 889,59</i>	
Résultat reporté		2 139 072,45
Total réalisé	263 779,18	2 270 962,04
<i>Taux de réalisation</i>	<i>4,78 %</i>	<i>41,14 %</i>
Résultat cumulé		2 007 182,86
Reste à réaliser		

Le budget annexe des zones d'aménagement a été mis en place en 1999. Les dispositions légales imposent la tenue des comptes sur un budget annexe pour les opérations d'aménagement de terrains assujettis à la TVA.

Ci-dessous les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 dans les différentes zones :

Zones d'activités	Réalisé (en euros)
La Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim	115 796
Zone d'activités Extension Quadrant 2 à Entzheim (hors ZAC)	26 172
Extension de la ZA Eckbolsheim	10 600
Zone d'activités Holtzheim – Extension Est	9 275
Zone d'activités Parc des Tanneries	6 671
Parc d'activités de Sury à Vendenheim	6 478
Zone d'activités d'Eschau	1 897
TOTAL	176 889

Les biens produits par l'activité d'aménageur de l'Eurométropole de Strasbourg et destinés à la revente n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations sont en conséquence décrites dans une comptabilité de stocks, tenue selon le système de l'inventaire permanent simplifié.

Ce système consiste à enregistrer directement en section d'investissement toutes les acquisitions de terrains nus ainsi que le coût des travaux d'aménagement. Lorsque les terrains sont entièrement équipés, les dépenses (achat de terrains et travaux) sont comptabilisées au compte de stocks de la section d'investissement « terrains aménagés ».

À la vente, le produit est constaté en section de fonctionnement. Une écriture d'ordre ajuste ensuite le compte de stocks « terrains aménagés » de la section d'investissement.

D BUDGET ANNEXE DES MOBILITES **ACTIVES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	209 500 000,00	209 500 000,00
Mandats et titres émis	205 781 622,3	205 941 076,27
Résultat de l'exercice		159 453,97
Résultat reporté		5 128 637,65
Total réalisé	205 781 622,3	211 069 713,92
Taux de réalisation	98,23 %	100,75 %
Résultat cumulé		5 288 091,62
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	11 900 000,00	11 900 000,00
Mandats et titres émis	9 524 199,43	7 182 343,54
Résultat de l'exercice	2 341 855,89	
Résultat reporté		320 747,68
Total réalisé	9 524 199,43	7 503 091,22
Taux de réalisation	80,04 %	63,05 %
Résultat cumulé	2 021 108,21	
Reste à réaliser	175 675,00	

Le budget annexe des mobilités actives (BAMA) a été créé au 1^{er} janvier 2021. Il a ainsi succédé au budget annexe des transports en commun, en élargissant le périmètre au champ de toutes les mobilités « actives », en application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019.

Le périmètre du BAMA inclut l'ensemble des transports collectifs (bus, tramway et transport des personnes à mobilité réduite) mais également la politique vélo ou piétonne.

Le BAMA reprend l'ensemble des charges liées aux mobilités actives, nécessairement équilibrées par des recettes équivalentes (notamment le produit du versement mobilité et différentes redevances et participations) et complétées par une subvention d'équilibre, qui apparaît comme une dépense au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du BAMA s'élèvent en 2023 à 205,8 M€, en hausse par rapport à 2022 (+41,6 M€).

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Charges de gestion générale	5 321 488	3 707 077	69,66%
> Achats et variation de stocks	43 939	20 542	46,75%
> Autres charges et charges externes	5 277 549	3 686 536	69,85%
* Contrat de prestations de service	3 456 561	2 294 899	66,39%
-2- Charges de personnel	2 300 000	2 250 310	97,84%
-3- Autres charges de gestion courante	179 758 512	178 051 214	99,05%
> Subventions	178 818 953	177 392 067	99,20%
> Autres charges de gestion courante	939 559	659 146	70,15%
-4- Atténuation de produits	320 000	298 122	93,16%
-5- Financement de la section d'investissement	7 000 000	6 674 899	95,36%
> Amortissements	7 000 000	6 674 899	95,36%
-6- Provisions	14 800 000	14 800 000	100,00%
Total des dépenses de fonctionnement	209 500 000	205 781 622	98,23%

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement des subventions versées (177,4 M€), dont notamment :

- la contribution forfaitaire d'exploitation à la CTS de 167 M€, en hausse afin de prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie,
- la subvention de 5,6 M€ à la Région Grand Est pour la contribution au REME ferroviaire.
- la contribution à la DSP Vél'Hop pour 2 M€,
- la subvention de 1,4 M€ à la Région Grand Est pour la compensation de l'intégration tarifaire sur les TER.

Les charges de gestion générale (3,7 M€) sont constituées des frais liés à la conduite des projets de transports, en particulier les dépenses pour les contrats de prestations de services de transport des personnes à mobilité réduite (1,2 M€) et du remboursement au budget principal des frais d'administration générale (0,8 M€).

Les charges de personnel s'établissent à 2,3 M€ de remboursements au budget principal.

Les amortissements contribuent à hauteur de 6,7 M€ au financement de la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe mobilités actives s'élèvent à 205,9 M€, en hausse de 41 M€ par rapport à 2022.

BAMA - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
-1- Fiscalité locale	130 414 412	132 132 406	101,32%
> Versement mobilité (VM)	130 414 412	132 132 406	101,32%
-2- Dotations et participations	7 666 150	7 670 258	100,05%
> Dotation générale de décentralisation	1 913 218	1 913 208	100,00%
> Participations	5 132 932	5 135 058	100,04%
> Compensation relèvement seuil personnes VM	620 000	621 992	100,32%
-3- Produits et autres produits de gestion courante	61 490 800	61 590 991	100,16%
> Reversement forfait post-stationnement	2 600 000	2 712 757	104,34%
> Contribution du budget principal	58 800 000	58 800 000	100,00%
-4- Produits exceptionnels	3 200 000	2 998 038	93,69%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	3 200 000	2 998 038	93,69%
-5- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	1 600 000	1 549 383	96,84%
-7- Résultat antérieur reporté	5 128 638	5 128 638	100,00%
Total des recettes de fonctionnement	209 500 000	211 069 714	100,75%

Les recettes de fonctionnement, réalisées à 101,8 % se décomposent notamment en :

- 132,1 M€ de versement mobilité,
- 58,8 M€ de participation du budget principal,
- 2,7 M€ de reversement par la Ville de forfait post-stationnement,
- 1,9 M€ de dotation générale de décentralisation,
- 3 M€ d'annulation de mandat sur exercice antérieur, correspondant à une régularisation de la contribution 2022 à la CTS,
- 0,6 M€ de compensation suite au relèvement de seuil des salariés (passé de 9 à 11 depuis 2016) pour que les employeurs contribuent au versement transport,

Le versement mobilité

Le produit du versement mobilité 2022 est de **132,1 M€** contre 116,8 M€ en 2021, en hausse de 13,2 %. Il est perçu depuis le 1^{er} janvier 2011 au taux de 2,00 % de la masse salariale déplafonnée des entreprises de plus de 11 salariés (seuil relevé depuis le 1^{er} janvier 2016). Le produit du versement mobilité est affecté à la couverture des dépenses réalisées dans le cadre des transports en commun de l'agglomération strasbourgeoise, principalement le financement de la construction de lignes de tramway, et la prise en charge d'une partie de l'exploitation des lignes de bus urbaines et interurbaines. Depuis 2021, il finance également de manière plus large les mobilités actives, dont la politique vélo et marche active.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles en section d'investissement du budget annexe s'élèvent à 8 M€.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- la subvention pour le renouvellement bus et tramway pour 3,5 M€,
- les investissements en faveur du vélo pour 1,5 M€,
- les subventions VAE pour 1 M€,
- le schéma bus pour 0,8 M€,
- des études pour 0,7 M€.

Les recettes réelles en section d'investissement du budget annexe transports collectifs s'élèvent à 0,5 M€.

V PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE Objet social	Type	Capital social	% détenu par l'EMS	Valeur nominale de la participation
ECONOMIE				
LOCUSEM la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	SEM	14 261 257 €	48,46%	6 910 685 €
SAMINS la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	SEM	1 184 730 €	30,22%	358 025 €
STRASBOURG EVENEMENTS la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	SEM	1 460 279 €	33,32%	486 565 €
DEPLACEMENT-STATIONNEMENT				
CTS l'organisation, exploitation et développement de tous les services publics et accessoirement privés de transports de voyageurs et de marchandises	SPL	5 000 000 €	80,00%	4 000 000 €
CTBR	SPL	500 000 €	20,00%	100 000 €
PARCUS l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	SEM	2 800 000 €	50%	1 400 000 €
AMENAGEMENT LOGEMENT				
SERS la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	SEM	8 068 800 €	12,26%	989 235 €
SPL des deux Rives aménagement de la ZAC 2 rives opération BV	SEM	5 000 000 €	50%	2 500 000 €
HABITATION MODERNE la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers - d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	SEM	1 500 000 €	9%	128 927,94 €
SERVICES FUNERAIRES				
POLE FUNERAIRE PUBLIC DE STRASBOURG la création et la gestion d'équipements funéraires, le conseil aux communes et autres collectivités territoriales dans le domaine funéraire, participation à la création d'un réseau national de SEM Funéraires	SEM	1 102 000 €	84,85%	935 047 €
ENVIRONNEMENT				
Strasbourg centre énergie Exploitation de la DSP Strasbourg centre	SEMOP	1 500 000 €	34%	510 000 €
Calorie Kehl Strasbourg Conception création et exploitation d'un tuyau relié à l'aciérie BSW et permettant d'alimenter en chaleur fatale les réseaux de chaleur de l'EMS et de Kehl	SEM	4 161 867 €	46,75%	1 945 673 €
BIOGENERE Injection de biogaz issu de la STEP dans le réseau de gaz	SEM	50 000 €	60,00%	30 000 €
Total participations EMS au 31-12-2023				20 294 158 €

VI LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Un des principaux objectifs des ratios des collectivités de strate identique est de permettre de comparer les données de l'Eurométropole de Strasbourg à celles d'autres collectivités, ou à une moyenne nationale.

Cette comparaison, pour intéressante qu'elle soit, peut toutefois dans certains cas conduire à des interprétations peu conformes à la réalité.

En effet, si les métropoles font l'objet de ratios propres spécifiques – tout comme leurs communes membres – le périmètre de compétence de l'EPCI varie considérablement d'une métropole/communauté urbaine à une autre.

En outre, l'Eurométropole présente une spécificité notoire : celle d'être l'employeur unique en ayant mutualisé son administration avec la ville-centre. Il en résulte un ratio (6) « Part des dépenses de fonctionnement affectées aux dépenses de personnel », à 49,46 %, soit deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Dès lors qu'aucun retraitement du dénominateur n'est possible, la comparaison à la moyenne nationale est faussée.

Si les remboursements étaient retraités, le ratio des dépenses de fonctionnement consacrées aux ressources humaines serait

de 17,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'Eurométropole de Strasbourg, créée de plein droit en application de la loi du 31 décembre 1966, a en effet pour mission de gérer dans les 33 communes qui la composent un certain nombre de compétences soit transférées obligatoirement à sa charge, tels l'urbanisme, la voirie, les ordures ménagères, l'eau et l'assainissement, soit acceptées par délibération, tels les piscines, les médiathèques d'intérêt communautaire, la patinoire, le hall Rhénus Sport, le Zénith, le stade de la Meinau ou l'organisation de grandes manifestations.

De leur côté, les communes membres conservent les compétences générales relevant notamment du domaine scolaire, culturel, sportif et social.

Un certain nombre de ratios peut présenter par ailleurs des différences avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios, élaborées par le Ministère de l'Intérieur et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

**RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2020	2021	2022	2023
N°						
VOLUME DU BUDGET						
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / Population	1 728 €	1 795 €	1 888 €	2 032 €
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 243 €	1 267 €	1 347 €	1 417 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,28%	52,53%	51,07%	49,46%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	1,53%	1,37%	1,30%	2,34%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	14,30%	14,66%	14,74%	15,25%
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE						
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 439 €	1 449 €	1 557 €	1 629 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotations globales de fonctionnement / Population	159 €	157 €	155 €	154 €
Ratio 2	Produit des impositions directes	Produit des impositions directes / Population	461 €	457 €	520 €	457 €
Ratio 8	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	13,1%	11,7%	13,0%	12,6%
C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT						
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	194 €	321 €	301 €	396 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	13,50%	22,12%	19,37%	24,31%
D- CHARGE DE LA DETTE						
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	1 157 €	1 246 €	1 195 €	1 309 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	7,88%	7,86%	9,93%	8,40%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	80,61%	86,00%	78,09%	80,81%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	6,2	7,4	6,0	6,5
D3	Désendettement consolidé de la dette CTS	Dettes totales Eurométropole et CTS au 31/12 / Epargne brute	9,1	10,6	8,8	9,5
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	94,13%	95,40%	96,53%	94,30%